

# Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

[creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr)



N°100 Mars 2026

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

## Contre les extrêmes droites, laïcité

P. 2



Lyon, terre de mission, terre de violence

P. 4

Un féminisme universaliste

P. 5

Le Rassemblement national veut rouvrir les maisons closes

P. 7

Lutter contre l'excision serait raciste selon certain.es chercheurs... et chercheuses !

P. 8

Enseignement privé : démographie, expansion et provocation

P. 11

N'ayez pas peur, c'est la Police !

P. 17

Solidarité avec les Iranien.nes, seul.es à même de décider de leur avenir !

P. 23

### AGENDA

Retrouvez tous les rendez-vous sur la page [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Avec ce numéro un supplément :

**Contre une dépolitisation du féminisme :  
retour sur les origines d'un mot et d'un mouvement**

<https://www.creal76.fr/pages/nos-publications/brochures-du-creal-76-2.html>



## Sommaire

- 2 - Édito : Contre les extrêmes droites, laïcité !
- 3 - Toujours exprimer la laïcité
- Note de lecture : la laïcité en 30 questions
- 4 - Chronique du mécréant : Lyon, terre de mission, terre de violence
- 5 - Un féminisme universaliste
- 6 - Réhabilitation des femmes condamnées pour avortement
- 7 - Le Rassemblement national veut rouvrir les maisons closes
- 8 - Lutter contre l'excision serait raciste
- 9 - Échos d'ailleurs : Répression de l'homosexualité au Sénégal  
Esclavage et violences sexuelles légitimées en Afghanistan
- 10 - Brèves : Encadrement, avantage aux lycées militaires  
Arrêt prématuré du sport pour les filles  
Des moyens pour le réseau catholique  
Plus on est riche, moins on paie
- Textes en ligne : Civilisation judéo-chrétienne, une imposture  
Proposition de loi contre les formes renouvelées de l'antisémitisme
- 11 - Enseignement privé : démographie, expansion et provocation
- Brève : Des inspecteurs issus du privé pour inspecter le privé ?
- 12 - Abbaretz : non à une nouvelle école
- 13 - Note de lecture : Femme, rêve, liberté
- Texte en ligne : En Afghanistan, Iran et au Rojava se joue l'avenir des droits humains
- 14 - La discussion philosophique en milieu scolaire
- Brève : Pas d'impôt !
- Texte en ligne : les bombes n'apportent pas la démocratie
- 15 - PLFSS 2026
- Texte en ligne : La fin de la Sécurité sociale programmée
- 16 - Autodéfense populaire
- Note de lecture : Des juges bien trop sages. Qui protège nos libertés ?
- 17 - N'ayez pas peur, c'est la Police !
- 18 - Brèves : Sélection féroce  
« Travailler encore »
- Texte en ligne : L'enseignement catholique ne respecte pas le programme officiel
- 19 - Quand Optimum nous fait dérailler
- Brèves : Contre la justice des mineurs  
Pénaliser les enfants
- Texte en ligne : Plus d'argent public pour les écoles ultra-orthodoxes en Israël
- 20 - Mots croisés
- Une indienne vitriolée
- 21 - Vie du CREAL
- Brève : De plus en plus mal payés
- 22 - Les jeunes et la critique de la religion
- Relire Mohammed Harbi
- 23 - Solidarité avec les Iraniens
- 24 - Chronique de Rahan : A la recherche des organes perdus
- Texte en ligne : Malades du cancer, nos corps rapportent de l'argent

## Édito

# Contre les extrêmes droites, laïcité !

Déjà, en mai 2002, l'édito du numéro 1 de *Combat laïque* était centré sur « la menace de l'extrême-droite néo-fasciste ». Il est vrai que Jean-Marie Le Pen venait d'accéder au 2<sup>e</sup> tour des présidentielles, le 21 avril. Pour ce centième numéro, 24 ans après la création du CREAL76, la prégnance et l'extension nationale et internationale des droites extrêmes se sont hélas intensifiées.

Elles prennent diverses formes : extrême droite politique, religieuse, souvent combinaison des deux, mais toujours radicalement opposées à la laïcité. Ennemies des libertés, elles enfantent diverses formes d'oppression et de répression pouvant aller jusqu'à la négation de la moindre parcelle de liberté comme en Afghanistan, où les femmes sont soumises à un apartheid quasi-total.

Dans l'Iran des mollahs, le régime religieux s'est livré au massacre de sa propre population sans que cela suscite de grandes manifestations en Europe. Dans ce pays, le but de la guerre menée par Trump et Netanyahu n'est certes pas l'établissement d'un régime démocratique et laïque. Un système appelé par l'opposition républicaine - qui ne veut ni couronne ni turbans - mais que les bombes ne feront pas advenir.

Mais, en dehors de ces théocraties, l'extrême droite arrivée au pouvoir par les urnes et avec la bénédiction de courants religieux s'en prend bien vite à la presse, aux libertés, aux immigrés, aux adeptes de certaines religions... Et des tentations ou politiques similaires voient le jour dans des pays qu'elle n'a pas encore conquis mais dans lesquels grandit une certaine porosité entre ses idées et celles des droites dites républicaines.

Lors d'une prière organisée le 5 mars dans le bureau ovale de la Maison Blanche, le pasteur Tom Mullins invoque le Seigneur : « *Je prie pour que ta grâce et ta protection accompagnent nos troupes.* » Les ultraorthodoxes juifs en Israël ou le patriarche Kirill 1<sup>er</sup> en Russie exhortent aussi à mener des politiques guerrières. Ces regains de collaboration du politique et du religieux génèrent le pire contre les populations, les civils, les femmes. Ils participent de la normalisation de l'inacceptable.

En France, l'influence religieuse, le cléricisme sont multiformes. Mais une radicalisation monte de certaines franges chrétiennes. Dans un contexte toujours marqué par les violences dans les établissements privés, le Secrétaire général de l'enseignement catholique affirme : « *Ce n'est pas à l'État éducateur de dire le vrai, le beau, le bon. Nous allons contester le monopole de l'école publique (1).* » Lors du procès en appel de complices de l'assassin de Samuel Paty, l'avocat Francis Vuillemin déclare contre toute vérité : « *Il procédait à la discrimination des élèves musulmans.* » Relativiser l'assassinat, instiller le doute pour minorer le crime sur fond de notion de blasphème.

**La lutte contre les droites extrêmes ne saurait ignorer l'exigence de laïcité. Autrement ciment unitaire à gauche, le principe de laïcité est aujourd'hui passé sous silence, déformé, voire qualifié de liberticide. Absent de la récente campagne électorale, il est pourtant essentiel dans les écoles communales comme dans les services publics. Nous entendons populariser son caractère égalitaire et émancipateur et promouvoir la puissance unitaire que son étymologie implique, puisque laïcité vient du grec *laos* (2), le peuple. □**

Francis VANHÉE, le 25.03.26

(1) [https://www.facebook.com/photo/?fbid=1380250840808496&set=a.296535955846662\\_et\\_https://www.facebook.com/watch/?v=918021757545847](https://www.facebook.com/photo/?fbid=1380250840808496&set=a.296535955846662_et_https://www.facebook.com/watch/?v=918021757545847)

(2) emprunté au grec d'église *laikos* « commun, du peuple » dérivé de *laos* « peuple » (d'après le Dictionnaire historique de la langue française, Le Robert sous la direction d'Alain Rey)

**« Les pensées et les rêves ne meurent pas. La croyance en la liberté et la justice ne disparaît pas avec l'emprisonnement, la torture ou même la mort, et la tyrannie ne l'emporte pas sur la liberté. »**

Narges Mohammadi, militante iranienne, prix Nobel de la paix 2023

## Il nous faut toujours exprimer la laïcité

Pour ce 100<sup>e</sup> numéro de *Combat laïque*, nous republions l'édito du numéro 1 daté du 26 mai 2002. Le texte de Jean-Michel Sahut, premier président du CREAL76 qui venait de se constituer en avril, est encore d'actualité. L'élimination du candidat du PS Lionel Jospin au 1<sup>er</sup> tour le 21 avril, devancé par Jean-Marie Le Pen, entraîne un duel au second tour des élections présidentielles entre le candidat du FN et Jacques Chirac.

Le CREAL76 donnait un cadre départemental à l'appel de deux entités locales créées après la manifestation du 16 janvier 1994 contre l'ouverture en grand du robinet du financement public de l'enseignement privé. À la manœuvre déjà, le ministre de l'Éducation nationale François Bayrou dont on sait maintenant les silences et la connivence sur les exactions allant jusqu'aux sévices sexuels dans l'établissement privé Notre-Dame de Bétharram.

Depuis 2002, l'accession des droites extrêmes au pouvoir par les urnes s'est concrétisée sur plusieurs continents ou menace de l'être.

### Exprimer la Laïcité

Le Comité de réflexion et d'action laïque de Seine-Maritime (CRÉAL-76) s'est constitué et sa déclaration en préfecture publiée au Journal Officiel a été faite le 18 avril.

Après un certain 21 avril, sa première action a été de faire paraître un communiqué de presse appelant à la manifestation du 1<sup>er</sup> mai et d'être dans la rue derrière notre banderole : « **Partout contre la barbarie, la Laïcité !** »

Nous avons maintenant la preuve grandeur nature que la bête immonde non seulement n'est pas morte mais qu'elle peut par le mécanisme le plus naturel en démocratie, le vote, prendre le pouvoir.

Patatras ! Bouleversement, séisme, coup de théâtre.

Sondeurs, observateurs patentés, hauts responsables politiques se sont tous trompés, sourds aux cris qui viennent d'en bas. Le jaillissement ces dernières années, sur la scène du mouvement social, d'une multitude d'associations d'aide et de soutien aux plus démunis, aux laissés pour compte de la mondialisation heureuse, de ceux que l'on appelle les « Sans » n'était, pour eux, que l'œuvre de quelques agitateurs extrémistes.

Et puis c'en était fini de la classe ouvrière, de ceux qui ont un peu plus que ceux qui n'ont rien. Il suffisait de leur concéder quelques aides le temps de voir disparaître définitivement ces catégories sociales d'un autre temps et nous serions enfin entre gens de la middle class. Le rêve américain.

Ces abandons qui font écho à l'abandon des principes républicains (seulement rappelés lorsque la menace fasciste se matérialise) ont conduit presque 20% de l'électorat à renier la démocratie. Il ne s'agit pas de facétieux protestataires qui ont voulu donner une leçon aux « politiques ».

Le formidable sursaut de la jeunesse, les imposants défilés du 1<sup>er</sup> mai, la campagne d'explication du pro-

gramme du candidat Le Pen n'ont pas pu détourner les centaines de milliers d'électeurs du vote barbare qui, compte tenu de sa diversité, s'enracine probablement durablement sans complexe aussi bien dans les villes tranquilles que dans les quartiers difficiles, autant et même parfois plus dans des campagnes sereines. Les médias en particulier télévisuels ont joué sans conteste un rôle amplificateur du sentiment d'insécurité tant il est vrai qu'il est plus spectaculaire de montrer des voitures en feu que les efforts quotidiens de familles, d'éducateurs, de fonctionnaires de tout statut, de responsables d'associations, de bénévoles, de citoyens pour faire de ces lieux de relégation que sont devenues certaines banlieues des parcelles du territoire où le droit l'emporte sur la loi de la jungle. Surmontant leur dégoût, bon nombre d'entre nous sont allés faire élire Chirac, symbole de la République retrouvée, image de la Vertu patriotique. Et il paraît que ce fut pour la jeunesse une leçon d'instruction civique grandeur nature. La démocratie au royaume d'Ubu !

C'est dans ce contexte difficile qu'est né le CRÉAL-76.

Les Assemblées générales du CRÉAL des cantons de Duclair et Caudebec-en-Caux et du CRÉAL Pays de Bray ont décidé de dissoudre ces associations locales et appellent leurs adhérents à le rejoindre. Reste à en faire une association capable de donner à la Laïcité toute sa place dans le mouvement social, toute cette place laissée à l'abandon depuis des années.

Lorsque la menace de l'extrême droite néo-fasciste se fait prégnante, avec un bel unanimité il est de bon ton de rappeler les valeurs fondatrices de la République « Liberté - Égalité - Fraternité ». En oubliant d'ailleurs Laïcité !

Mais la frayeur passée gageons qu'il ne restera plus guère que la liberté du marché.

**Dès maintenant commence une campagne d'adhésion au CRÉAL-76. □**



### La laïcité en 30 questions

Ce petit ouvrage de 90 pages est d'un grand intérêt au moment où il faut toujours rappeler et populariser les bases du principe de laïcité et lutter contre ses déformations et autres instrumentalisation. Après quelques repères historiques, les 30 questions sont déclinées en 2 pages en vis-à-vis : à gauche le rappel des principes, des textes juridiques et à droite, des exemples concrets puisés dans l'actualité ou la jurisprudence. Exemples de questions traitées : La laïcité est-elle synonyme d'athéisme ? Quels espaces se distinguent dans l'application du principe de laïcité ? Les collectivités locales sont-elles concernées par le principe de laïcité ?

*La laïcité en 30 questions* ; Benoît Drouot, Isabelle de Mecquenem, Iannis Roder ; édition La Documentation française, collection Doc en poche ; 9,90 €

Dominique  
**La chronique  
 du mécréant**  
 DELAHAYE

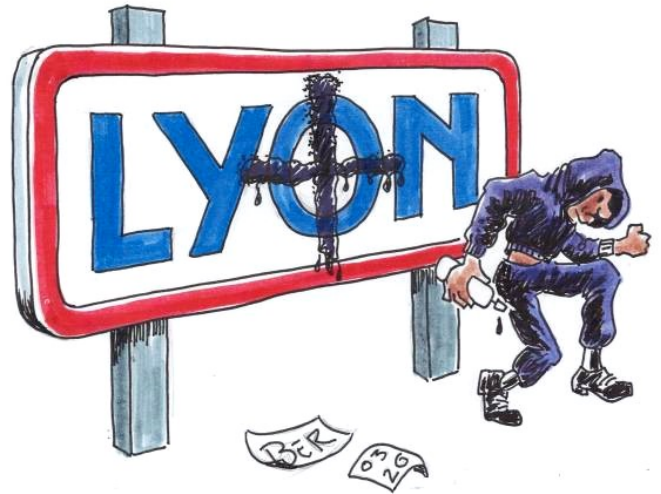
## Lyon, terre de mission, terre de violence

L'assassinat du jeune militant fasciste à Lyon a heurté notre humanité, autant que les crimes perpétrés par l'ICE aux États-Unis, que les meurtres de masse commis par les mollahs en Iran. Et toujours, devant le spectacle de cette barbarie, de cette haine meurtrière, les mêmes questions nous hantent. Comment, pourquoi, au nom de quel pouvoir, de quelle croyance peut-on s'arroger le droit d'ôter la vie à l'un ou l'une de nos semblables ?

On a entendu ces derniers jours beaucoup de gens respectables, d'hommes et de femmes politiques de droite, d'extrême droite et même certaines et certains qui se prétendent de gauche, s'indigner de la violence. Leurs larmes de crocodile ont quelque chose de profondément indécent. Sans même parler de leurs réactions beaucoup moins virulentes quand c'est l'extrême droite qui tue (48 personnes depuis 1986), comment supporter cette fausse indignation, de la part de gens qui soutiennent ardemment un système violent et meurtrier par nature. Le capitalisme tue : en France 1297 personnes sont mortes au travail en 2024. Le patriarcat tue : 164 femmes ont été tuées par leur conjoint en 2025. Le tout-voiture tue : 3432 personnes sont mortes sur les routes en 2024. La malbouffe et l'industrie agro-alimentaire tuent : plus de 60 000 personnes en seraient mortes en 2024, selon plusieurs études. La police aux ordres tue : depuis 2018, 8193 victimes et faits de violences policières ont été recensés, dont 640 ayant nécessité une prise en charge médicale ou ayant causé des séquelles et 51 personnes ont été abattues par la police ces dix dernières années.

Ce concert de lamentations hypocrites m'a fait immédiatement penser à l'assemblée des Philomathes, ce club de bourgeois devant lequel Ernest, le militant socialiste héros de Jack London, s'exprime. Il leur dit : « *J'ai rencontré des hommes qui, dans leurs diatribes contre la guerre, invoquaient le nom du Dieu de la paix, et qui mettaient des fusils entre les mains des Pinkertons pour abattre les grévistes dans leurs propres usines. J'ai connu des gens que la brutalité des assauts de boxe mettaient hors d'eux, mais qui se faisaient complices de fraudes alimentaires par lesquelles périssent plus d'innocents que n'en massacra Hérode aux mains rouges. J'ai vu des piliers d'églises qui souscrivent de grosses sommes aux Missions étrangères, mais qui faisaient travailler des jeunes filles dix heures par jour dans leurs ateliers pour des salaires de famine et par le fait encourageaient directement la prostitution (1).* » Il semblerait bien que depuis 1908, date à laquelle le célèbre écrivain a publié ces lignes, la responsabilité criminelle du capitalisme n'a guère changé. Et je ne parle pas de la pollution.....

Lyon est la ville française la plus symbolique de ce capitalisme arrogant, qui cache sa rapacité derrière les lisses façades de ses belles demeures de la presqu'île, entre Rhône et Saône. Lyon est aussi la ville où se noue depuis longtemps une alliance sulfureuse entre la bourgeoisie locale, le clergé et les associations religieuses les plus réactionnaires. C'est la ville où ce terrible mariage entre la richesse égoïste et l'obscurantisme religieux a enfanté la nébuleuse d'extrême droite la plus active de France. Depuis la constellation de groupuscules identitaires, en passant par Nemésis,



jusque dans les universités, puisque Lyon 3 a la sinistre réputation d'abriter révisionnistes et fascistes derrière la haute stature de Bruno Gollnisch, qu'on ne présente plus. C'est bien sûr à Lyon que Marion Maréchal Le Pen a ouvert son « école ». C'est donc logiquement à Lyon, pour faire face aux exactions de ces groupes violents, pour protéger le mouvement social, que s'est constituée la Jeune Garde.

Et que dire de J.-M. Aulas, le candidat de la droite à la mairie de Lyon, ce tartuffe qui a toléré pendant des années dans les tribunes de son stade, les exactions des Bad Gones, ce club de « supporters » ultras, largement infiltré par l'extrême droite radicale. Une seule chose à en dire : il est un affairiste sans scrupule, le digne héritier des riches soyeux lyonnais qui ont fait donner la troupe pour massacrer les canuts poussés dans la rue par les conditions de vie indignes qui leur étaient faites. Et déjà, comme l'a si bien dit A. Bruant dans sa célèbre chanson, il fallait condamner la collusion des « *grands de l'Église* » et des « *grands de la terre* » pour lesquels les canuts tissaient « *chasubles d'or* » et « *manteaux et rubans en sautoir* ».

Alors si je n'ai aucune complaisance envers ceux qui ont frappé un homme à terre jusqu'à le tuer et si j'espère que la justice va faire son travail avec rigueur et équité, je ne peux pas hurler avec les loups. Dans un pays où les fascistes sont aux portes du pouvoir, je me souviens du terrible message d'Albert Camus et je sais que : « **le bacille de la peste ne meurt ni ne disparaît jamais, qu'il peut rester pendant des dizaines d'années endormi dans les meubles et le linge, qu'il attend patiemment dans les chambres, les malles, les mouchoirs et les paperasses, et que, peut-être, le jour viendrait où, pour le malheur et l'enseignement des hommes, la peste réveillerait ses rats et les enverrait mourir dans une cité heureuse** (2) ». □

(1) J. London, *Le talon de fer*

(2) A. Camus, *La peste*

## Pour les droits et l'émancipation de TOUTES les femmes, contre l'extrême droite : un féminisme universaliste !

L'extrême droite est désormais au pouvoir dans de nombreux pays : les migrant.es et les immigré.es y sont pourchassé.es, les droits des femmes y sont attaqués. Plus durement encore que les hommes, les femmes subissent les exactions des guerres et des régimes théocratiques.

En France, les violences sexistes et sexuelles perdurent sans que de réels moyens soient mis en place pour les combattre et l'austérité budgétaire va doublement impacter les femmes...

Contre le racisme et la xénophobie, contre les guerres et le patriarcat, contre les politiques libérales, les luttes doivent être déterminées et unitaires.

### Nous sommes solidaires des femmes du monde entier !

Nous pensons en premier lieu aux **Iraniennes** : à leur combat « **Femme, Vie, Liberté** » pour la séparation de la religion et de l'État, pour l'égalité et la justice sociale, repris par la jeunesse et soutenu par de nombreux hommes, les mollahs ont répondu par le massacre de dizaines de milliers de manifestant.es. Et elles doivent maintenant faire face à la destruction de leur pays par les USA et Israël.

Nous réaffirmons notre soutien aux **Palestiniennes** victimes d'une guerre sans fin, aux **Afghanes** sur lesquelles s'acharnent les talibans, aux **Ukrainiennes** entrées dans une cinquième année de guerre, aux **Kurdes du Rojava**, aux **Soudanaises...** à toutes les femmes confrontées aux **conflits armés**, aux bombardements, à l'exode. Nous dénonçons le viol utilisé comme arme de guerre ou de propagande. **Tous les viols** sont des atrocités et des crimes, quelle que soit la nationalité, la religion réelle ou supposée des victimes, quels qu'en soient les auteurs.

Nous sommes solidaires des femmes qui subissent la crise climatique (elles constituent 80 % des populations déplacées pour ses effets), l'insécurité alimentaire et l'exploitation des multinationales.

Nous combattons les idéologies sexistes et LGBTphobes et

### Nous voulons vivre dans une société sans violences sexistes...

D'après l'OMS, près d'une femme sur trois est victime de violences conjugales ou sexuelles au cours de sa vie, soit environ 840 millions de femmes dans le monde.

Le scandale des féminicides doit cesser, l'impunité des violeurs et des agresseurs également (seuls 1 % des viols donnent lieu à une condamnation) ! Nous dénonçons les baisses des subventions aux associations qui luttent contre les VSS et nous exigeons une **loi-cadre intégrale** qui mette en avant prévention, éducation, protection, accompagnement, sanction. Et les **3 milliards nécessaires** pour la mettre en œuvre et garantir la prise en charge de toutes les victimes, femmes, enfants et minorités de genre.

Il faut également renforcer la lutte contre les réseaux de traite prostitutionnelle et de proxénétisme. La marchandisa-

### ... et donc sans précarité ni inégalités salariales

Nous sommes **solidaires de toutes les premières de corvée** percutées par la précarité, les bas salaires et le temps partiel subi.

En France, les salaires des femmes sont inférieurs de 25 % en moyenne à ceux des hommes et l'écart est de 38 % pour leurs pensions. 62 % des personnes payées au SMIC sont des femmes ainsi que 70 % des bénéficiaires des banques alimentaires. 9,8 millions de personnes, dont plus d'une famille monoparentale sur trois, vivent sous le seuil de pauvreté.

défendons celles et ceux qui luttent pour **vivre librement leur sexualité, pour l'accès à la contraception et à l'avortement**, gratuitement et en toute sécurité. Tout doit être mis en œuvre pour éradiquer **les mutilations sexuelles, les mariages d'enfants ou forcés** qui constituent sans conteste des violations des droits humains élémentaires.

Le voile, utilisé comme instrument de domination des femmes, relève du patriarcat. Au-delà de l'Iran ou de l'Afghanistan, nous apportons notre soutien à toutes les femmes qui subissent des pressions pour se voiler, à toutes celles qui risquent l'emprisonnement ou même leur vie pour ne pas le faire. Pour maintenir le contrôle patriarcal du corps des femmes, les forces politiques réactionnaires de droite, d'extrême droite et toutes les religions savent tout à fait s'unir et sont à la manœuvre partout dans le monde. Ce n'est pas un hasard si les droits des femmes obtenus de haute lutte sont remis en cause ou si les législations les plus rétrogrades perdurent dans les pays où s'exercent d'importantes pressions religieuses : c'est pourquoi nous nous inscrivons dans un **féminisme universaliste** pour lequel la **laïcité** est un point d'appui pour l'émancipation de toutes et tous.

tion du corps des femmes est une violence et une des manifestations du patriarcat : des actions concrètes doivent être mises en œuvre pour en protéger les victimes, notamment les mineures.

Des forces réactionnaires, politiques ou religieuses, s'opposent à la mise en place des programmes d'éducation à la vie sexuelle et affective, relationnelle et sexuelle (EVARS) : nous exigeons la fermeté des pouvoirs publics contre cette offensive. Pour lutter contre les violences et les stéréotypes sexistes, il est important de **mettre en place une éducation féministe et égalitaire**, qui doit donc être préservée de toute influence religieuse, ce que seule l'école publique laïque peut garantir.

Il faut **mettre fin à la précarité** dans les métiers à prédominance féminine qui doivent être revalorisés ! Nous exigeons des lois plus contraignantes pour garantir l'égalité salariale effective entre les femmes et les hommes, l'arrêt des dispositifs qui pénalisent les chômeuses et les chômeurs ainsi que les bénéficiaires du RSA. Pour **vivre et pas seulement survivre** : hausse des salaires, revalorisation des retraites et des minimas sociaux, abrogation totale de la réforme des retraites !

Les femmes immigrées sans papiers sont surexploitées : elles doivent être régularisées.

L'égalité, c'est aussi **du temps pour vivre** : réduction du temps de travail pour toutes et tous, partage réel des

## L'extrême droite est l'ennemie des droits des femmes !

Alors que l'idéologie masculiniste et les violences machistes se répandent, l'extrême droite essaie de récupérer les mobilisations féministes à des fins électoralistes, racistes et xénophobes.

Toutes les études attestent que dans 90 % des viols, la victime connaît l'agresseur : c'est donc en dépit de toute vraisemblance que le RN, Reconquête, Némésis prétendent que les violences faites aux femmes sont majoritairement commises par des immigrés.

Nous dénonçons fermement les agressions des personnes musulmanes - ou supposées telles - ainsi que leur stigmatisation permanente par l'extrême droite. Si la critique des religions - de toutes les religions - est légitime, c'est à leurs

tâches domestiques ou parentales, financement massif de services publics pour une réelle prise en charge de la petite enfance et de la dépendance...

dogmes, à leurs méfaits qu'elle doit s'en prendre, et nullement aux croyants.es.

### Ensemble, faisons tomber les masques et reculer l'extrême droite par nos luttes !

Résolument engagé.es pour la défense des libertés fondamentales et contre le racisme, nous demandons notamment l'abrogation de la loi immigration.

Dans une période où les attaques sont particulièrement graves, le **CREAL76** promeut un féminisme pleinement impliqué dans les **combats pour une société garantissant l'égalité - de droit et de fait - de TOUTES et TOUS, sans conditions.** □

~~~~~

**Le 18 décembre 2025, le Parlement a définitivement adopté, à l'unanimité, une loi pour réhabiliter les femmes condamnées pour avortement avant la loi Veil de 1975.**

On estime que, entre 1870 et 1975, cela concerne plus de 11 660 personnes. Après la Première Guerre mondiale, une femme « *qui se serait procuré l'avortement à elle-même* » risque de 6 mois à 2 ans de prison, et de 100 à 2 000 francs d'amende. Pendant le régime de Vichy, l'avortement redevient un crime passible de peine de mort et les condamnations de femmes avortées sont multipliées par 7 dans la période 1940-1943. En 1946, 5 151 affaires d'avortements clandestins sont encore jugées par les tribunaux, plus encore que sous Vichy. La condamnation des avortements perdure largement après la Seconde Guerre mondiale jusqu'à l'amnistie de 1974.

**Une « avancée historique » saluée par les associations féministes**

Le texte voté reconnaît que l'application des lois pénalisant l'avortement a constitué « *une atteinte à la protection de la santé des femmes, à l'autonomie sexuelle et reproductive* » ainsi qu'aux « *droits des femmes* », qu'elles ont conduit à « *de nombreux décès* » et engendré des « *souffrances physiques et morales* ». Il crée par ailleurs une commission de reconnaissance du préjudice subi qui sera chargée de contribuer au « *recueil* » et à la « *transmission de la mémoire* » des femmes contraintes aux avortements clandestins. Par contre, aucun volet indemnitaire n'a été prévu, au grand regret des élu.es de gauche.

**« Je suis heureuse qu'on réhabilite ma maman. »**

C'est un témoignage poignant qu'a livré **Jocelyne Viti** (1) lors de la table ronde « **Briser l'effacement** », organisée

le jeudi 5 mars pour le lancement de **Rouen donne des Elles**. Elle avait 14 ans quand des policiers ont arrêté sa mère sous ses yeux. Celle-ci a été jugée et condamnée à

8 mois de prison ferme. À l'époque, Jocelyne n'a pas compris ce qui se passait et c'est beaucoup plus tard qu'elle apprendra que sa mère avait été dénoncée pour avoir pratiqué un avortement. Être l'enfant d'une criminelle a été un traumatisme, elle veut que « *la honte change de camp* » et soutient le travail de mémoire prévu dans la nouvelle loi.

**Un message clair : l'avortement est un droit fondamental et inaliénable !**

En référence aux attaques actuelles, partout dans le monde, contre les droits des femmes, **Aurore Bergé** a déclaré : « *Nous avons le devoir de réparer, mais surtout nous avons le devoir d'alerter.* »

La **Fondation des femmes** a salué la reconnaissance de « *l'injustice subie par des milliers de femmes condamnées, humiliées ou emprisonnées pour avoir exercé ce qui est aujourd'hui un droit fondamental* » et ajouté : « *La France envoie un message clair, en France comme à l'international : personne ne devrait jamais être condamné pour avortement.* »

En parallèle, en deuxième lecture, l'Assemblée nationale a adopté à l'unanimité une proposition de loi visant à reconnaître la politique discriminatoire de la France à l'encontre des homosexuel.les entre 1942 et 1982. Contrairement à celui sur l'avortement, il prévoit d'indemniser les personnes condamnées, mais le Sénat est en désaccord notamment sur cette question. □

(1) Jocelyne Vitis a également témoigné dans le documentaire de l'INA « **Il suffit d'écouter les femmes** » et dans un podcast de France info

Sources : Fondation des Femmes, France info, Public Sénat

**« Quoi qu'elle fasse, la femme doit le faire deux fois mieux que l'homme pour qu'on en pense autant de bien. Heureusement, ce n'est pas difficile. »**

Charlotte Whitton, femme politique canadienne

## Le Rassemblement national veut rouvrir les maisons closes !

Cette proposition choc a entraîné une vague de condamnations de la part d'associations, de syndicats, de partis politiques de gauche, de nombreux et nombreuses députés, sénateurs ou sénatrices... Plusieurs tribunes ont été publiées dans la presse.

Le lundi 8 décembre 2025, le journal **Le Monde** révélait que **Jean-Philippe Tanguy**, député RN, comptait proposer « la réouverture des maisons closes, mais tenues par les prostituées elles-mêmes, en mode coopératif » dans lesquelles « les prostituées seraient impératrices en leur royaume », comme « une forme de revanche » sur leur marginalité actuelle. Il a précisé au quotidien avoir le soutien de Marine Le Pen. Interrogé sur France 2 le samedi suivant, **Jordan Bardella** a déclaré : « On peut mettre en place des lieux clos qui soient sécurisés, pour éviter que cette activité, qui de toute manière existe quoi qu'on fasse, se déroule dans des conditions insalubres et d'insécurité qui sont extrêmes. C'est un sujet de sécurité pour moi. »

L'Allemagne - où on compte entre 200 000 et 400 000 personnes en situation de prostitution (dont 82% d'étrangères principalement issues de Bulgarie et de Roumanie) - attire les réseaux de proxénètes et 1,5 millions d'acheteurs d'actes sexuels. Dans ce pays, considéré comme le « bordel de l'Europe », il n'y a pas moins de violences envers les prostituées.

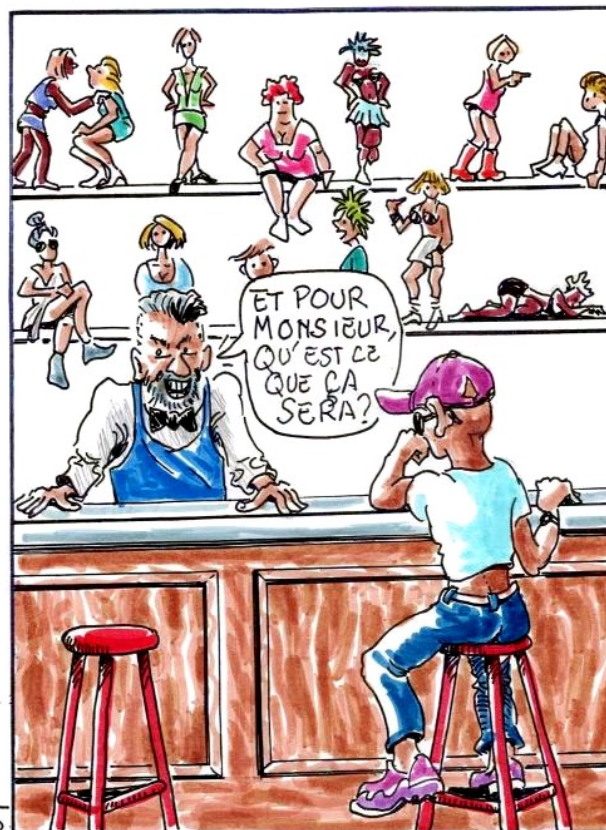
**« En France, on n'achète pas le corps des femmes, on ne loue pas, on ne vend pas. »**

Presque 10 ans après la loi du 13 avril 2016 (1) visant à pénaliser les clients de la prostitution, la sénatrice socialiste **Laurence Rossignol** qui avait porté ce texte lorsqu'elle était ministre des Droits des femmes, a vivement réagi : « Ce que propose le Rassemblement national, c'est de légaliser de nouveau l'achat de services sexuels [...] c'est l'inverse de ce que la France a choisi. [...] Tant qu'on pourra acheter, louer ou vendre le corps des femmes, l'égalité entre les femmes et les hommes sera impossible. »

Il est regrettable que la loi de 2016 soit très insuffisamment appliquée : seuls 1300 clients sont verbalisés chaque année, et moins de 4 000 femmes ont eu recours au PSP (parcours de sortie de la prostitution) alors qu'on estime à 40 000 le nombre de personnes potentiellement concernées. Mais c'est de réels moyens dont on a besoin pour lutter contre les violences sexuelles et le proxénétisme, pas d'un retour en arrière invraisemblable. « Recréer des maisons où l'on enfermerait des êtres humains, juste pour assouvir les besoins sexuels jugés irrépressibles d'hommes, non, c'est inimaginable » pour **Delphine Jarraud**, de l'Amicale du Nid.

**« La prostitution, ce n'est ni un métier, ni du sexe, c'est un système de domination. »**

C'est ce qu'affirme dans une tribune des féministes, des parlementaires et des responsables politiques, en ajoutant : « Il est d'ailleurs frappant de constater que l'une



BÉR  
03-26

des rares fois où le RN parle des femmes, c'est pour proposer leur mise en vitrine. Cela en dit long sur leur vision de la société. »

Les maisons closes ne protègent pas les femmes, elles protègent les clients et les proxénètes. Elles permettent une invisibilisation des violences que les hommes font subir aux femmes : on ne peut passer sous silence le fait que 99 % des clients sont des hommes, que 90 % des mis en cause pour exploitation sexuelle sont des hommes, que les sévices ou les assassinats dont sont victimes les prostituées sont commis par des hommes. La prostitution ne peut être un véritable choix : il faut sensibiliser les jeunes aux fausses promesses d'autonomie et d'indépendance financière qui débouchent sur violences et précarité.

**Le corps des femmes n'est pas une marchandise que l'on peut acheter et sur lequel on peut faire des profits. Il faut que l'exploitation des femmes cesse, pas qu'elle soit réglementée ! □**

(1) **Marine Le Pen** avait déclaré à l'époque de son adoption que c'était une « idée stupide » et proposé comme solution de « renvoyer toutes ces jeunes filles dans leur pays d'origine ».

Sources : *Le Monde*, *Libération*, *Marianne*, *Ouest-France*, Public Sénat

**« Il est fini le temps où nous demandions aux hommes - fût-ce des militants révolutionnaires - la permission de nous révolter. »**

Monique Wittig, romancière, philosophe et militante féministe lesbienne française

## Relativisme culturel

# Lutter contre l'excision serait raciste selon certain.es chercheurs... et chercheuses !

Alors que l'Assemblée générale des Nations unies s'est fixé pour objectif leur élimination à l'horizon 2030, ils et elles remettent en cause le terme de « mutilations » pour promouvoir l'expression « plus neutre » de « pratiques génitales féminines » et considèrent que leur lien avec les traumatismes « est plus souvent présumé qu'étudié »...

Dans le n° 97 de *Combat Laïque*, nous avons attribué un *Coup de chapeau* à deux femmes engagées contre l'excision, la militante sierra-léonaise Rugiatu Turay et la gynécologue française Sarah Abramowicz (1).

Ce fut un choc d'apprendre que la très sérieuse revue britannique *Journal of Medical Ethics*, avait publié en septembre dernier un texte de 8 pages, intitulé « *Les dommages des campagnes mondiales contre les mutilations génitales féminines* » et cosigné par 25 universitaires - essentiellement des anthropologues - venant de plusieurs pays occidentaux.

### Un rude coup pour Rugiatu Turay qui essaie de convaincre les « coupeuses » d'abandonner leurs couteaux...

D'autant plus que c'est une anthropologue originaire de Sierra Leone, **Fuambai Sia Ahmadu**, qui est à l'origine de cette tribune. Celle-ci a grandi aux États-Unis, elle enseigne à l'université de Chicago ainsi que dans une université de son pays d'origine et raconte être partie en Sierra Leone à l'âge de 22 ans pour choisir de subir une excision, en tant que membre de l'ethnie kono qui la pratique. Son site Internet, où elle se présente comme chrétienne « born again », a été créé « afin de célébrer et de partager les connaissances sur les origines africaines de la circoncision, et surtout pour encourager les femmes qui défendent la circoncision féminine dans différentes régions du monde ».

### ... et la négation des souffrances de celles dont Sarah Abramowicz « répare » les corps mutilés !

Les signataires dénoncent « *les dommages causés par les discours et les politiques anti-MGF* » qui « *s'inscrivent dans des cadres de développement néocoloniaux* » et « *nuisent aux soins médicaux et à l'éthique professionnelle en médecine* ». Est-ce médicalement « éthique » de minimiser la gravité des conséquences pour les victimes en affirmant que l'excision peut être perçue comme une « *amélioration du corps* » plutôt que comme une « *mutilation* », que « *certaines peuvent décrire l'expérience comme festive, stimulante, importante et significative* », que « *cela peut même accompagner des expériences douloureuses, mais [que] cette douleur, lorsqu'elle est comprise dans son contexte culturel, n'équivaut pas à un traumatisme* » ? Est-il scientifiquement tolérable de mettre sur le même plan l'excision ou l'infibulation imposées aux fillettes que l'on torture sans leur demander leur avis et la chirurgie esthétique génitale pratiquée sous anesthésie sur des adultes informées et volontaires ?



Panneau d'une campagne anti-MGF en Ouganda, en 2004.

### On ne peut pas défendre les mutilations génitales au nom de l'inclusion !

Alors qu'un rapport (2) de l'OMS paru en avril dernier montre que les complications de santé - mentales et physiques - des mutilations génitales féminines peuvent être graves et à vie, ces prises de position sont une insulte aux 230 millions de femmes qui en ont été victimes, à toutes celles qui en sont mortes ; elles témoignent d'un profond mépris pour les femmes africaines qui luttent depuis des années contre ces sacrifices rituels.

Pourtant, les politiques visant à les faire disparaître ont porté leurs fruits : depuis 1990, la probabilité qu'une fille subisse des mutilations génitales a été divisée par trois. Cependant, elles restent courantes dans une trentaine de pays à travers le monde, et on estime que, chaque année, 4 millions de filles restent exposées à ce risque. Bien que les universitaires cités considèrent que leur lien avec le patriarcat n'est « *pas clairement établi* », le but de l'excision et de l'infibulation est clairement d'interdire aux filles et aux femmes le plaisir sexuel, de garantir leur virginité avant le mariage et ensuite leur fidélité en tant qu'épouse... **Contrôler la sexualité des femmes, cela ne relève pas du patriarcat ?!!** □

(1) <https://www.creal76.fr/medias/files/combat-laique-n-97-juin-2025.pdf#page=8>

(2) <https://www.who.int/news/item/14-04-2025-new-study-highlights-multiple-long-term-health-complications-from-female-genital-mutilation>

Sources : *Charlie Hebdo*, *Journal International de Médecine*, *Marianne*, ONU

« *Savoir cuisiner n'est pas une compétence préinstallée dans le vagin.* »

Chimamanda Ngozi Adichie, écrivaine nigérienne

## Sénégal : durcissement des peines réprimant l'homosexualité

Ousmane Sonko, Premier ministre du Sénégal depuis avril 2024, a présenté le 24 février 2026 son premier projet de loi. Celui-ci propose de durcir la loi sur l'homosexualité, considérée dans le pays comme un délit et punie de un à cinq ans de prison. La nouvelle loi a été votée le 11 mars par l'Assemblée nationale à l'unanimité moins trois abstentions. Elle fait passer la peine encourue de cinq à dix ans de prison avec privation des droits civiques pendant dix ans. Selon Sonko, une des nouveautés de la loi est d'inscrire dans le Code pénal la définition de l'homosexualité : « *Tout acte sexuel ou à caractère sexuel entre deux personnes de même sexe constitue un acte contre nature.* »

Deux autres faits nouveaux sont inscrits dans la loi : d'une part la pénalisation allant de trois à sept ans de prison, pour toute personne ayant fait « l'apologie » de l'homosexualité, d'autre part, à l'heure où la délation explose sur les réseaux sociaux, une sanction pour des délateurs ayant dénoncé « sans preuves » des personnes pour homosexualité présumée.

« *Les homosexuels ne respireront plus dans ce pays. Les homosexuels n'auront plus la liberté d'expression dans ce pays* », a lancé la députée **Diaraye Bâ**, du haut de la tribune.

De son côté, le ministre de l'Intérieur **Mouhamadou Bamba Cissé**, représentant le gouvernement, a qualifié la loi de « *belle loi* ». « *Le Sénégal est un pays ouvert au monde. Mais cette ouverture ne peut justifier que nous renoncions à nos valeurs* », a-t-il commenté. □

## Afghanistan : un nouveau Code pénal légitime l'esclavage et les violences conjugales...

**Le 5 janvier, le chef des talibans a promulgué une réglementation juridique totalement rétrograde qui consacre une régression de grande ampleur des droits humains. Elle donne en effet une ossature légale à l'oppression et à la domination. Un texte particulièrement glaçant pour les femmes...**

Fin janvier, le décret n'était pas encore paru au Journal officiel mais les talibans ont déclaré qu'il le serait sous peu et des inculpations résultant de l'application des nouvelles règles ont été signalées mi-février.

Cette « *Réglementation de procédure pénale des tribunaux* » dresse une liste de sanctions et de peines pour des infractions définies en termes vagues, ce qui offre une base pour des interprétations extensives et pour punir des Afghanes pour non-respect de la religion ou en raison de leurs opinions sur les politiques talibanes.

La peine de mort est prévue dans de nombreux cas (parmi lesquels la « *pratique habituelle de la sodomie* », sur la base d'un jugement prononcé de manière discrétionnaire par un imam, dans « *l'intérêt du public* »), ainsi que l'application, de manière très étendue, de la torture et de mauvais traitements, au moyen de la flagellation, qui peut être exécutée en public.

**Reconnaissance de la stratification sociale et distinction entre personnes « libres » et « esclaves »**

L'article 9 divise la société - en pratique - en quatre catégories : les oulémas (savants religieux), les notables/nobles, la classe moyenne et la classe inférieure. Selon ces principes, la gravité et le type de peine ne sont plus déterminés par la nature de l'acte, mais par le rang social de l'auteur. Une simple recommandation ou admonestation peut être considérée comme suffisante si l'infraction est commise par un ouléma ou un notable. Si c'est par une personne de la classe moyenne, elle peut entraîner une peine d'emprisonnement. Et si elle est commise par une personne de la classe inférieure, elle peut, en plus de la prison, conduire à des châtiments corporels.

En outre, un terme signifiant « *esclave/serviteur* » est plusieurs fois mentionné : l'article 15 indique par

exemple que, « *dans toute affaire où la peine n'est pas déterminée* », la décision relève du juge, « *que l'auteur soit libre ou esclave* ». Cela revient à reconnaître officiellement un statut juridique à l'esclavage, ce qui est prohibé de manière absolue en droit international des droits humains.

**Le domicile conjugal : une prison où tous les sévices sont permis !**

Le texte prévoit une condamnation à trois mois de prison pour toute femme rendant régulièrement visite à des membres de sa famille sans la permission de son mari, de même que pour toute personne qui l'aide à ne pas retourner au foyer conjugal : les Afghanes sont donc légalement prisonnières à l'intérieur de leur maison.

Les hommes (les « *maîtres* ») sont explicitement autorisés à infliger des châtiments corporels à leurs épouses (leurs « *esclaves* »)... à la condition toutefois que cela n'entraîne ni fractures ni traces visibles ! Les autres violences - psychiques, sexuelles - ne sont pas clairement interdites. Et si d'aventure, une femme décidait de porter plainte pour violence, elle devrait comparaître accompagnée d'un tuteur masculin - souvent son mari, potentiellement l'auteur des violences - et montrer ses lésions corporelles au juge... devant lequel elle a interdiction de se dévêtir ! Tout cela alors que la peine maximale encourue est de 15 jours de prison.

**Un arsenal juridique qui renforce l'effacement des femmes de la société afghane...**

Arrêtées sous des prétextes divers par les sbires du ministère du Vice et de la Vertu, le nombre d'Afghanes en prison a déjà augmenté de 435 % depuis le retour des talibans en août 2021. Le nouveau Code pénal va encore aggraver la situation.

.../...

« *Le féminisme n'est pas une question de haine des hommes, mais de justice pour les femmes* »

Bell Hooks, intellectuelle, universitaire et militante américaine,

En quatre ans, les autorités talibanes ont interdit aux femmes d'aller à l'école au-delà du primaire, de sortir sans voile, de travailler, de voyager sans tuteur masculin, de croiser le regard d'un homme, de chanter, de flâner dans un parc... Les fenêtres de leur domicile ont été murées pour qu'on ne puisse pas les voir, le nom des autrices est en train de disparaître des couvertures des livres... Les Afghanes ne peuvent pas être soignées par des hommes et les femmes ne peuvent plus suivre des

études médicales...

Jusqu'où la communauté internationale laissera-t-elle aller l'effacement des femmes en Afghanistan : jusqu'à leur mort ?

**On attend désespérément des décisions juridiques reconnaissant l'apartheid de genre... Y aura-t-il plus de réactions - et des dispositions concrètes - contre la légalisation de la torture et de l'esclavage dans ce pays ?** ☐

Sources : Amnesty International, *Charlie Hebdo*, France Inter, La Lettre d'Afghanistan

### Arrêt prématuré du sport pour les filles

49 % des adolescentes françaises arrêtent le sport avant 15 ans, un taux 6 fois plus élevé que chez les garçons (UNESCO, 2024). Parmi les jeunes filles interrogées (MGEN / Kantar), 45,2 % déclarent avoir abandonné le sport pour des raisons extérieures à leur volonté. Les freins sont connus : non-prise en compte du corps féminin et notamment les règles menstruelles ; sexisme ordinaire (comportements déplacés, harcèlement, sentiment d'insécurité) ; manque d'équipements ou éloignement ; valorisation des pratiques compétitives ; manque de temps : dès 10 ans, les filles passent beaucoup plus de temps que les garçons dans les tâches domestiques - garde d'enfants, tâches ménagères, ce qui diminue le temps de loisirs.

### Plus on est riche, moins on paie

Dans les 0,1 % des foyers « disposant des plus importants patrimoines immobiliers », 10,2 % des foyers ne payent pas d'IR (impôt sur le revenu) - ils sont 2 500 -, tandis que pour les 0,01 % des foyers les plus riches, ce chiffre passe à 14,9 % (environ 300)... cherchez l'erreur.

### Des moyens pour le réseau catholique

À la rentrée 2026, 3256 postes seront supprimés dans l'enseignement public, pour 762 suppressions dans l'enseignement privé. Le tract de la CGT-Enseignement privé pointe aussi 13 équivalents temps plein (ETP) pour des « projets » du Secrétariat général de l'enseignement catholique (SGEC), ainsi que les ETP fléchés vers des missions des directions diocésaines de l'enseignement catholique sans que ces utilisations soient précisément contrôlées... Les contrats d'association de la loi Debré s'adressent pourtant individuellement à chaque établissement privé, sans reconnaissance de réseau confessionnel comme le SGEC.

### Encadrement : avantage aux lycées militaires

Si le rapport de la Cour des comptes reconnaît les très bons résultats des lycées militaires, il rappelle que cette réussite a un prix. Les 6 lycées militaires (4500 élèves) accueillent environ 25 élèves par classe au lycée, 29 en CPGE (classes préparatoires aux grandes écoles), le taux d'encadrement est de 10,9 élèves / enseignant (3,5 élèves / encadrant civil et militaire) contre 1 / 21,5 pour l'enseignement secondaire public : « à certains moments de la journée dans certains lycées, il peut même atteindre un adulte pour 2 élèves ». De plus, chaque lycée accueille « des polytechniciens en stage une partie de l'année » qui proposent du soutien, prioritairement aux élèves du supérieur « mais parfois aussi pour ceux du secondaire ».

Textes  
en  
ligne

### « Civilisation judéo-chrétienne » : une imposture

Sophie Bessis est l'autrice de *La civilisation judéo-chrétienne : anatomie d'une imposture* (Éd. Les Liens qui libèrent, 2025). Dans cet entretien, elle fait remarquer que cette expression relève d'une imposture dont la fonction est double : d'une

part, laver l'Europe de la culpabilité de la Shoah et de son antisémitisme constitutif, d'autre part, construire le musulman comme la nouvelle figure de l'altérité.

**Lire la suite :** [https://www.garriguesetsentiers.org/2026/01/civilisation-judeo-chretienne-une-imposture.html?utm\\_source=ob\\_email&utm\\_medium=ob\\_notification&utm\\_campaign=ob\\_pushmail](https://www.garriguesetsentiers.org/2026/01/civilisation-judeo-chretienne-une-imposture.html?utm_source=ob_email&utm_medium=ob_notification&utm_campaign=ob_pushmail)

### La proposition de loi n°575 (PPL) « visant à lutter contre les formes renouvelées de l'antisémitisme »

, déposée le 19 novembre 2024 par la députée Caroline Yadan, a été inscrite à l'ordre du jour de l'Assemblée nationale et de sa Commission des lois. Ce texte constitue une réponse inadaptée et dangereuse à la montée de l'antisémitisme en France. Les parlementaires doivent donc s'y opposer et la rejeter. (Plateforme des ONG françaises pour la Palestine)

**Lire la suite :** [https://plateformepalestine.org/IMG/pdf/num\\_ppl\\_no575\\_note\\_plaidoyer.pdf?8657/b99913d7db85fddf9e0c7a24efdb54cf2e8f77f644eb118cb6e3d0eba0207826](https://plateformepalestine.org/IMG/pdf/num_ppl_no575_note_plaidoyer.pdf?8657/b99913d7db85fddf9e0c7a24efdb54cf2e8f77f644eb118cb6e3d0eba0207826)

## Enseignement privé : démographie, expansion et provocation

La période est marquée par une baisse du nombre de naissances depuis 2010 qui profite d'ores et déjà à l'enseignement privé moins touché par les fermetures de classes et retraits de postes que l'enseignement public. La révélation des sévices et agressions y compris sexuelles dans le privé - dont des établissements rouennais - n'incline pas le nouveau secrétaire général de l'enseignement catholique (SGEC) Guillaume Prévost à une certaine modération, bien au contraire.

« Entre 7 ans et 9 ans, j'ai été menacé de mort, violenté, ligoté, on me pendait par les pieds [...] cela a bousillé ma vie. », témoigne M. Auzenet qui a fréquenté une école lasallienne de Rouen. La congrégation des Frères des écoles chrétiennes a été fondée par Jean-Baptiste de la Salle (d'où le qualificatif lasallien). Elle dispose de 150 établissements en France. Ce réseau a créé une cellule d'écoute qui a enregistré 72 saisines - partie visible de l'iceberg ? - ayant donné lieu à presque 2 500 000 € d'indemnités. Les violences sur élèves dans des établissements privés semblent bien systémiques tant par leur durée que par leur nombre. Pour autant, le privé continue, sinon sa progression en nombre d'élèves dans un contexte de baisse démographique, du moins sa croissance en pourcentage d'élèves scolarisés.

### Victimisation et provocation

La trop récente volonté ministérielle de contrôler les établissements catholiques - très rarement inspectés depuis la loi Debré de 1959 qui instaure son financement public - suscite une attitude de victimisation du SGEC. Le SGEC et les DDEC (directions diocésaines de l'enseignement catholique) se plaignent du manque de moyens alors que par accord tacite (il n'y a pas de texte), 20 % des emplois sont attribués au privé qui scolarise 17,6 % des élèves. Si l'enseignement privé perd 762 postes en 2026 - c'est seulement 19 % -, ce sera 3256 pour le public. Le SGEC et les DDEC tentent d'ériger en totem d'immunité le « caractère propre » - comprendre « confessionnel » - reconnu par la loi Debré pour les établissements privés. Il est brandi pour écarter les contrôles pédagogiques, administratifs, financiers. « C'est donc bien la singularité du projet éducatif de nos établissements qui justifie leur financement public », tartuffe Guillaume Prévost. Quant à la formation à la laïcité, obligatoire, elle est souvent dispensée par des religieux, des membres de congrégations ou des adjoints aux pastorales comme s'en étonnent deux syndicats du privé (CFDT et CGT).

### La baisse de la natalité avantage le privé

En 2035, il y aura 2 millions d'élèves en moins en France. Une note de l'Institut des politiques publiques

(IPP) publiée le 3 mars établit que dans les grandes villes « la baisse des effectifs tend à déséquilibrer la répartition des élèves au détriment du public. » À Paris, cette baisse modifie la proportion d'élèves scolarisés dans le privé. Elle atteignait 27,5 % en CP en 2024 (+ 4,5 % depuis 2016) et 38,7 % en sixième (+3,4 % depuis 2020). Les projections donnent presque la moitié des élèves scolarisés dans le privé en sixième en 2035. Cette dynamique renforcera considérablement la polarisation sociale : 88 % des effectifs du privé en 2035 seraient issus de catégories sociales très élevées. Les mêmes tendances et conséquences s'observent dans les 20 plus grandes villes. Cette brutale ségrégation sociale entre en contradiction avec l'article 58 de la loi du 24.08.2021 (dite séparatisme) à propos des établissements publics et privés disposant la nécessité de veiller « à l'amélioration de la mixité sociale au sein de ces établissements. » Nous n'y sommes pas !

L'étude de l'IPP conclut que si les fermetures continuent à peser plus sur les écoles et collèges publics, la part de l'enseignement privé progressera fortement. Mais les préconisations proposées - révision des modalités des financements alloués au privé en fonction d'objectifs de mixité sociale - laissent perplexes.

Le travail qu'a commencé le Collectif pour l'école publique laïque (CPEPL) auquel participe le CREAL76 semble plus cohérent et plus satisfaisant du point de vue de la laïcité. De même, le recours en Conseil d'État de membres du CLN (Collectif laïque national) visant la reconnaissance d'un réseau confessionnel au travers de l'accord SGEC-Pap N'Diaye.

**La question du dualisme scolaire, de la coopération avec un réseau confessionnel ne sera résolue qu'avec l'abrogation de la loi Debré et des lois et accords anti-laïques. □**

Sources : *Le Monde*, France Inter, Ici Normandie, BFM, CGT-enseignement privé

Note IPP : <https://www.ipp.eu/actualites/baisse-demographique-et-dynamiques-public-privé-vers-une-segregation-scolaire-accrue-dans-les-grandes-ville/>

Dossier municipales du CEPL : <https://www.creal76.fr/medias/files/collecti-epl-dossier-municipales-bd.pdf>

### Des inspecteurs issus du privé pour inspecter le privé ?

Après leur audience par le ministre de l'Éducation nationale le 2 février, le Syndicat professionnel de l'enseignement libre catholique se félicite de l'annonce de l'ouverture de l'accès au concours des inspecteurs d'académie-inspecteurs pédagogiques régionaux (IA-IPR) aux maîtres de l'enseignement privé. Questionné le 3 février par l'UNSA (Union nationale des syndicats autonomes) sur cette éventuelle ouverture du concours, le ministre n'a apporté aucune réponse. Suite à l'affaire Bétharram, le secrétaire général de l'Enseignement catholique avait mis en cause les contrôles des IA-IPR, parlant d'« abus de pouvoir », de « climat de suspicion délétère » et de « système de délation », qualifiant le vadémécum ministériel de « manuel de l'inquisiteur ». Le voilà rassuré.

[https://www.spelc.fr/site/assets/files/157931/communiqué\\_psa\\_concours\\_dinspection\\_02-02-2026-1.pdf](https://www.spelc.fr/site/assets/files/157931/communiqué_psa_concours_dinspection_02-02-2026-1.pdf)

**« Une position féministe sur la Palestine doit s'opposer à l'occupation et au génocide israéliens et s'opposer au régime misogyne et théocratique du Hamas. Cela n'est pas contradictoire. Il s'agit de positions de principe indissociables. »**

Maryam Namazie

## Abbaretz : non à une nouvelle école dans le village !

À l'heure où l'État ajuste la carte scolaire pour la rentrée 2026 en annonçant principalement des fermetures de classes et d'écoles dans le premier degré pour cause de baisse des effectifs due à la démographie scolaire (1), et qu'un rapport du Sénat de 2025 constate qu'« au cours des dernières années, le rythme de fermeture des écoles a été relativement plus soutenu en milieu rural par rapport à la moyenne nationale », des parents d'élèves et des élu.es de nombreuses communes rurales de France se mobilisent pour conserver leurs classes et leur école, cœurs battants de la ruralité. Pourtant, dans ce contexte et au même moment, le cas d'Abbaretz, commune rurale de Loire-Atlantique située au nord de Nantes et au sud de Châteaubriant, semble complètement exotique !

### La commune rurale d'Abbaretz

Abbaretz, fière de son terroir, vestige d'une ancienne mine d'étain culminant à 121 m (soit 5 mètres de plus que Brétèche, le point culminant naturel du département !) et forte d'environ 2000 habitants possède déjà deux écoles : une école publique de 5 classes, située au 18 de la rue des Écoles et une école privée catholique sous contrat avec l'État, de quatre classes (avec 5 enseignant.es) située au... 13 de la rue des Écoles...

Pourtant, la mairie a accordé un permis de construire (n'ayant fait l'objet d'aucun recours) pour la construction d'une troisième école d'un genre nouveau : une école privée hors contrat, catholique traditionaliste, dont l'implantation est projetée au cœur d'un lotissement résidentiel récent et dont la construction doit débuter en janvier 2026.

Alors, pourquoi ce projet ?

Abbaretz a une autre particularité : dans le centre-bourg du village, depuis 2010, est installée dans une ancienne plâtrerie, une chapelle Saint-Étienne se revendiquant du courant catholique sédévacantiste. Elle accueille chaque dimanche des fidèles de toute la région pour assister à une messe en latin avec le prêtre positionné le dos à l'assemblée.

### Qui sont les sédévacantistes ?

Les sédévacantistes (de *sede vacante*, le siège vacant) se disent catholiques, mais ne se reconnaissent pas dans la papauté depuis le pape Pie XII, ni dans l'orientation du concile Vatican II des années 1960 qu'ils jugent moderniste et hérétique. Ils revendiquent une « morale catholique traditionaliste » opposée entre autres à l'avortement (considéré comme un assassinat), au divorce, à l'homosexualité, une morale qui considère la femme comme inférieure à l'homme et à son service.

L'association nommée Montfort d'Abbaretz - déclarée en 2023 et porteuse du projet d'école - se réclame de ce courant religieux. Elle se donne pour mission de « développer des activités d'intérêt général à caractère éducatif dans le respect des valeurs de la tradition chrétienne, par la création, la gestion et l'administration de tout établissement d'enseignement scolaire primaire et/ou secondaire ». Dans l'ébauche présentée par les porteurs du projet, la future école accueillerait 80 élèves de 3 à 10 ans, donc de la petite section maternelle au cours moyen deuxième année.

### Une forte mobilisation contre le projet

En octobre 2025, un collectif « Habitants et habitantes d'Abbaretz » opposé au projet se forme pour préparer les actions à mener afin d'empêcher son aboutissement. La marge de manœuvre est étroite compte tenu que le permis de construire a déjà été délivré. C'est donc sur le plan juridique que les opposants au projet peuvent agir

en informant la population et en faisant pression auprès des autorités compétentes afin de les obliger à être vigilantes sur les critères à respecter avant de donner un accord administratif à l'ouverture de l'école.

Dès le 15 novembre 2025, le collectif organise une première « marche citoyenne » qui réunit 1000 à 2000 personnes. Habitantes et habitants, parents d'élèves, syndicalistes (1), enseignant.es, responsables associatifs, élus et élues des communes voisines, et aussi le député écologiste et la sénatrice socialiste, marchent calmement sous la pluie autour du village derrière banderoles et tracteurs (« École sectaire, c'est non ! »).

Le dimanche 30 novembre, une seconde mobilisation a lieu, cette fois c'est une longue chaîne humaine de plus d'un kilomètre qui est formée (à pied, à vélo, en tracteur) entourant le quartier résidentiel au sein duquel la nouvelle école doit être implantée. À l'issue de la chaîne humaine, une pétition « Contre le projet d'école hors contrat sédévacantiste à Abbaretz » est lancée (2), la sénatrice et le député prennent la parole. La sénatrice indique avoir alerté les services de l'État sur le cas d'Abbaretz. Elle se dit inquiète de l'entrisme idéologique dans les établissements scolaires souvent dissimulé derrière des projets éducatifs prétendument « citoyens » ou « moraux » et affirme avoir interpellé le ministre de l'Éducation nationale sur les dérives de structures comme l'association Passeport du civisme ou l'entreprise Lift créée en 2024, qui propose un programme d'éducation à la sexualité pour les adolescents, financée par le milliardaire d'extrême droite Pierre-Édouard Stérin et qui a l'appui de la région Rhône-Alpes (3).

Le samedi 10 janvier 2026, c'est une déambulation en chansons qui est organisée avec partage d'une « galette républicaine ». Dans une ambiance festive, le défilé d'environ 500 personnes se dirige vers le terrain prévu pour la construction de l'école derrière la banderole « Abbaretz dit non à l'intégrisme et à son projet d'école sectaire ». C'est donc bien sur le plan idéologique et sur les valeurs véhiculées dans les écoles traditionalistes que les manifestant.es se mobilisent.

Interrogé par des journalistes présents dans le bourg, même le prêtre de la paroisse exprime son inquiétude. Selon lui, le groupe de croyant.es porteur du projet n'a aucun lien avec le diocèse et n'est pas contrôlé par l'institution catholique. Il dit le considérer comme une secte...

### Quelle procédure administrative légale pour l'ouverture d'établissements ?

Contrairement à ce que certains peuvent prétendre ou penser, l'ouverture d'une école hors contrat, n'est ni totalement libre, ni automatique. Elle ne peut se faire que si les quatre autorités compétentes (rectorat, préfecture, mairie, et tribunal) donnent leur accord suite à la procé-

de dure d'instruction d'un dossier administratif. Devant l'augmentation des demandes d'ouverture d'écoles hors contrat, un *Guide pratique relatif au régime juridique de l'ouverture et au fonctionnement des établissements d'enseignement scolaire privés hors contrat* a été publié en mars 2022 par le ministère de l'Éducation nationale (4).

Il rappelle que « *la scolarisation dans un établissement d'enseignement scolaire privé est une modalité d'exercice de l'obligation d'instruction. Le contrôle du respect de cette obligation s'effectue dans le cadre de la liberté de l'enseignement reconnue aux établissements d'enseignement privés* ».

Il développe et précise les éléments du dossier à fournir pour la déclaration d'ouverture (plan des locaux, modalités de financement), les conditions relatives aux personnels exerçant dans ces établissements (diplômes et casier judiciaire du directeur) et l'exercice du contrôle par les services de l'État s'y référant.

L'opposition administrative à l'ouverture de ces établissements par les quatre autorités compétentes ne peut se justifier que si « *la liberté de l'enseignement s'exerce dans le respect de l'ordre public, qui inclut notamment la prévention sanitaire et sociale ainsi que la protection de l'enfance et de la jeunesse* » ou « *la prévention de toute forme d'ingérence étrangère ou la protection des intérêts fondamentaux de la Nation* ».

Ces établissements privés doivent être soumis à des inspections régulières (tous les cinq ans) par les services de l'Éducation nationale afin de s'assurer du respect des « attendus sécuritaires, administratifs, pédagogiques ».

Concernant le projet de l'école d'Abbaretz, le financement serait assuré par le fonds de dotation Pierre Favre dont les sources et les montants sont opaques (5).

Compte tenu de ce qu'on savait déjà et qui a été révélé publiquement ces derniers temps à propos des contrôles

des établissements privés sous contrat (contrôles non effectués régulièrement, manque de personnel d'inspection, etc.) on peut être très circonspect et se demander si ces contrôles obligatoires consignés dans le guide ne sont pas que des vœux... pieux !

En janvier 2026, les porteurs du projet d'école affirment ne pas avoir déposé le dossier administratif et déclarent attendre la fin de la construction du bâti pour le faire ; les services de l'État disent ne pas avoir connaissance d'un dépôt de dossier administratif relatif à ce projet. Quel sera le dénouement final ? Une seule chose certaine : cette troisième école n'ouvrira pas... rue des Écoles à Abbaretz.

**C'est au Sénat que la suite se déroule actuellement. À l'initiative du groupe Socialiste, Écologiste et Républicain, le Sénat a créé le 4 février 2026 une « commission d'enquête sur les mécanismes de financement des politiques publiques par des organismes, sociétés ou fondations de droit privé et des risques en matière d'influence, d'absence de transparence financière et d'entrave au fonctionnement de la démocratie (6) ». Les auditions ont débuté le 12 février et se sont poursuivies les 19, 25 et 26 février 2026 (7). À suivre... □**

(1) Courrier de la fédération syndicale FSU aux autorités : <https://fsu44.fsu.fr/courrier-adresse-au-prefet-et-a-la-rectrice-demandant-lannulation-du-projet-douverture-dune-ecole-privee-hors-contrat-a-abbaretz/>

(2) Pétition : <https://www.change.org/p/contre-le-projet-d-%C3%A9cole-hors-contrat-s-%C3%A9d-%C3%A9vacantiste-%C3%A0-abbaretz>

(3) Interpellation du Ministre par la sénatrice Karine Daniel : <https://www.senat.fr/rap/a25-144-31/a25-144-316.html>

(4) le guide : <https://www.education.gouv.fr/bo/22/Hebdo18/MENF2209703A.htm>

(5) [https://www.net1901.org/association/FONDS-DE-DOTATION-PIERRE-FAVRE,1000158644.html#google\\_vignette](https://www.net1901.org/association/FONDS-DE-DOTATION-PIERRE-FAVRE,1000158644.html#google_vignette)

(6) <https://www.senat.fr/salle-de-presse/communiqués-de-presse/presse/04-02-2026/transparence-du-financement-et-influence-sur-les-politiques-publiques-lancement-des-travaux-de-la-commission-denquete.html>

(7) <https://videos.senat.fr/commission.FIPP>

Sources : presse locale *Ouest-France*, ICI Loire-Océan



**FEMME  
RÊVE  
LIBERTÉ**  
12 histoires inédites  
sous la direction de Sorour Kasmaï

**Douze nouvelles d'autrices iraniennes**

Comme Shéhérazade (qui signifie « née pour être libre » en persan), elles écrivent pour ne pas mourir ...


KASMAÏ, Sorour (dir.), *Femme, vie, liberté : 12 histoires inédites*, Actes Sud, 2023

**Texte  
en  
ligne**

**En Afghanistan, Iran et au Rojava se joue l'avenir des droits humains** (Entre les lignes, entre les mots)

S'il fallait compter sur la presse écrite en France aujourd'hui pour savoir ce qui se passe dans ce bas monde, on passerait totalement à côté d'une réalité dangereuse, à savoir la lame de fond fasciste et nationaliste qui instrumentalise la religion pour légitimer le massacre et l'état de non-droit légalisé

**Lire la suite :** <https://entreleslignesentrelesmots.wordpress.com/2026/02/18/en-afghanistan-iran-et-au-rojava-se-joue-lavenir-des-droits-humains/>



**CREAL76**  
[www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

courriel [creal76@creal76.fr](mailto:creal76@creal76.fr) site : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)

Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY

Adhésion 2026 : 25 euros (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE

## Les intervenants extérieurs dans le milieu scolaire : l'exemple de la discussion philosophique

Le 19 décembre 2025, sous le titre enthousiaste « *Et si vous animiez des ateliers philo pour les enfants et adolescents ?* », Paris-Normandie faisait état d'ateliers philosophiques proposés par l'association SEVE (Savoir-Être et vivre-ensemble) et destinés aux enfants du cycle primaire. Comment appréhender cette intervention extérieure à l'Éducation nationale ?

Créée en 2016, l'association SEVE (1) est dirigée par notamment Frédéric Lenoir (philosophe et sociologue des religions) - qui considère que le but de la philosophie, c'est la recherche du bonheur (2) - et Martine Roussel-Adam (entrepreneuriat social). SEVE entend « offrir aux enfants (3) un espace pour penser par eux-mêmes, écouter les autres et se poser des questions de sens ».

Sur son site, SEVE indique bénéficier notamment d'un agrément de l'Éducation nationale. Dans ce cadre, elle indique que « développer le discernement, l'écoute et la réflexion dès le plus jeune âge est essentiel pour bâtir une société plus juste, plus tolérante et plus pacifique ». SEVE recourt à 80 bénévoles. Pour autant, elle effectue des prestations payantes : jusqu'à 1950 € pour la formation d'animateurs « d'ateliers philosophiques et de développement psycho-social pour enfants et adolescents ». À noter que SEVE intervient « sur le temps scolaire, en lien étroit avec les équipes pédagogiques » (modalités non explicitées) et ce alors même que « les défis d'aujourd'hui exigent bien plus que des savoirs scolaires ».

### Philosopher au niveau de l'école primaire (4)

Parler de philosopher suppose une solide connaissance de la matière. Et ce tant chez l'intervenant que chez l'élève. Or, philosopher, c'est raisonner et non pas affirmer des opinions et en aucun cas répondre à la recherche du bonheur. Pour ce faire, il faut avant tout ma-

triser le langage. Or un enfant n'est pas un petit adulte notamment au plan du langage et il peut être facilement manipulé en raison de son défaut de construction de la personnalité : le poids de la famille est déterminant. Un risque supplémentaire réside dans les thèmes abordés : peut-on raisonnablement imaginer qu'on ne tombe pas dans ce qu'on appelait jadis les leçons de morale ?

### Comment apprécier l'action de SEVE ?

Le risque attaché aux intervenants extérieurs à l'institution, c'est le défaut de pédagogie. À cet égard, SEVE, à en juger à partir de son site, n'offre aucune garantie tant sur la forme que sur le fond : quid des compétences des intervenants, quels sujets de discussion ?

On ne peut dénier le risque de manipulation des enseignants qui, avant même la suppression des écoles normales, ont été privés d'une formation philosophique. Dès lors, SEVE, ce peut être n'importe quoi, voire une manipulation idéologique.

Bref, un commerce comme un autre, voire pire ? ☐

(1) Sauf mention particulière, les citations sont tirées du site de SEVE

(2) DROIT, Roger-Pol, *La philosophie ne fait pas le bonheur : et c'est tant mieux !*, Flammarion, 2015

(3) À partir de 5 ans

(4) Cf. Bernard Jolibert, *Revue philosophique de la France et de l'étranger*, juillet-septembre 2015, p. 291-306

~~~~~

### Pas d'impôt !

En 2024, sur près de 186 000 foyers fiscaux assujettis à l'IFI (impôt sur la fortune immobilière) - plus de 1,3 million d'euros de patrimoine immobilier - 13 335 foyers fiscaux (7 %) - ne payent aucun impôt sur le revenu (source : ministère des Finances). Ceci contrairement à ce qu'annonçait Amélie de Montchalin, ex-ministre des Comptes publics et future présidente de la Cour des comptes.

Texte  
en  
ligne

« **Jamais les bombes n'ont pu apporter la démocratie** » : des féministes s'élèvent contre la guerre en Iran (Reporterre, 9 mars 2026)

Entre la répression du régime iranien et les illusions royalistes, les militantes du collectif Roja font émerger une autre pensée féministe et progressiste opposée à la guerre en Iran. Rencontre avec celles qui refusent de « laisser cette voix disparaître ». [...]

« *Jamais les bombes n'ont pu apporter la démocratie. Les États-Unis comme Israël n'ont jamais été les alliés du peuple iranien. Il y a encore quelques jours, les gens luttait contre le régime, aujourd'hui, ils se demandent comment survivre.* » déclare Somayeh Rostampour.

**Lire la suite :** <https://reporterre.net/L-imperialisme-ne-libere-jamais-les-femmes-de-la-guerre-le-collectif-Roja-une-voix-feministe-et-populaire-pour-l-Iran>

« *Un système qui criminalise la contestation, transforme la politique en une guerre interne permanente, catégorise la société selon la pureté idéologique et justifie la violence par le langage du devoir et de la destinée possède tous les éléments fondamentaux du fascisme, à une différence près : il utilise la religion au lieu de la race.* »

Siyavash Shahabi journaliste iranien

## Le projet de loi de financement de la Sécurité sociale (PLFSS)2026.

Ce projet a, enfin, été voté le 16 décembre 2026, après de sérieux débats entre les partis politiques d'une assemblée qui ne dispose toujours pas de majorité stable. Il avait un but fixé par le gouvernement : réduire son déficit qui est passé de 23 milliards en 2025 à 19,7 milliards en 2026 et espérer un retour à l'équilibre avant 2030. C'est essentiellement cet objectif qui guide les investissements sanitaires et sociaux de ce budget.

### Des nécessités reconnues

Les structures de soins non programmés en ville et l'usage du dossier médical seront renforcés. Un plan prévoit des mesures pour lutter contre les déserts médicaux. Pour ce faire, 150 millions d'euros sont alloués, en 2026, à la construction du réseau des maisons France Santé dont 5 000 maisons seront déployées d'ici 2027.

La santé mentale reste la grande cause nationale pour 2026. Dans le PLFSS 2026, l'effort national consiste à mieux prévenir, repérer et accompagner les troubles psychiques, en particulier chez les jeunes, et mieux structurer l'offre de soin psychiatrique pour réduire les ruptures de parcours et faciliter une approche plus globale du bien-être mental.

La famille n'est pas oubliée, elle pourra désormais bénéficier d'un congé naissance. Il vient en complément des congés maternité et paternité, peut aller jusqu'à deux mois et être pris simultanément ou alternativement par chaque parent. Sa rémunération est proportionnelle au salaire du parent concerné mais dégressive en fonction de sa durée : 70 % pour le premier mois, 60 % pour le deuxième.

Les handicapés pourront bénéficier de fauteuil roulant, entièrement pris en charge par la Sécurité sociale, celle-ci aura la possibilité d'aider au réemploi du matériel. Les résidences agréées pour personnes âgées pourront bénéficier de 100 millions d'euros supplémentaires pour mieux accueillir leurs pensionnaires.

Le doublement des équipes Alzheimer, le renforcement des intervenants à domicile, l'augmentation du recrutement de personnel en Ehpad (établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) devraient améliorer un peu la situation de nos aînés.

Cependant le PLFSS 2026 veut s'attaquer aux arrêts maladie qu'il considère comme abusifs. Il limite la longueur maximale de ceux-ci à un mois, dans un premier temps. Il prévoit la suppression des affections de longue durée (ALD) qualifiées de non exonérantes et compte sur l'entreprise pour mettre en place un meilleur suivi des reprises d'activité.

### Des concessions nécessaires

Mais l'essentiel des mesures prises, qui ont permis de trouver une majorité pour voter ce budget, résidait dans des revendications fondamentales de notre Sécurité sociale et notamment le bénéfice d'une retraite décente et en bonne santé.

Le calendrier de relèvement de l'âge de départ à la retraite a donc été suspendu jusqu'en 2028. Certes, rien n'est réglé pour l'instant et ce problème d'âge légal de départ à la retraite sera l'un des enjeux majeurs de la prochaine élection présidentielle et probablement législative étant donné la situation politique de l'actuelle Assemblée nationale qui n'a pas de majorité. En attendant 50 % des femmes partant à la retraite à partir de 2026, pourront partir avec un montant amélioré et un nombre d'annuités réduit.

Qui plus est, le gouvernement, après ces concessions concernant les actifs, projetait de s'attaquer aux actuelles pensions en bloquant leur montant mensuel. Il a dû reculer, là aussi et ce, probablement jusqu'aux prochaines élections évoquées plus avant.

**Ce PLFSS 2026 est un projet d'attente. Des enjeux importants se dessinent qui concernent la vie de la plus grande partie du pays et la survie de l'institution qui a le plus gros budget national et social du pays. Elle aigüise de gros appétits qui, s'ils étaient assouvis, pourraient déclencher des catastrophes sociales irréparables. La privatisation des services de santé et de leurs financements ne serait pas la solution car elle risquerait d'être la source de profondes inégalités sans résoudre les problèmes générés par les inégalités existantes. C'est pourquoi il sera nécessaire de rester vigilant sur les futurs programmes électoraux proposés par les différents candidats à ces élections. □**

**Texte  
en  
ligne**

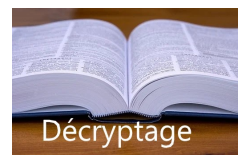
### Alerte : ils programment la fin de la Sécurité sociale ! Il est temps de réagir ! (ResPublica)

De Benjamin Morel, le constitutionnaliste chouchou des médias dominants, à Clément Beaune, Haut-commissaire à la stratégie et au Plan de l'extrême centre macroniste, en passant par le rapporteur LR Philippe Juvin du budget de l'État, la fusion des budgets de l'État et de la Sécurité sociale est revenue dans le débat. Le journal *Les Échos* en fait un article intitulé « Fusionner le budget de l'État et de la Sécu : une fausse bonne idée ? ».

Derrière tout ce tohu-bohu, le Medef, organe du grand patronat, tire les ficelles avec ses intellectuels organiques.

**Lire la suite :** <https://www.gaucherepublicaine.org/respublica-combats/respublica-combat-social/alerte-ils-programment-la-fin-de-la-securite-sociale-il-est-temps-de-reagir/7439729>

*« C'est une leçon que nous avons apprise en Iran. On a dit aux femmes d'attendre « jusqu'à la libération » de la dictature du Shah pour revendiquer leurs droits. Ce moment n'est jamais venu. La libération des femmes reportée est une libération refusée. De plus, une libération sans libération des femmes n'a aucun sens. »*



## Autodéfense populaire

**Ce concept est une stratégie utilisée pour lutter contre la violence sociale et politique.**

Au début du XX<sup>e</sup> siècle, **les suffragettes anglaises** développent l'autodéfense moderne. Elles affirment que la revendication d'une égalité civile et civique ne peut pas être pacifiquement demandée à un État qui institutionnalise les inégalités sociales et organise l'oppression des femmes. Ces femmes pratiquent alors le ju-jitsu. Ces techniques de combat permettent d'occuper la rue et de résister.

L'autodéfense juive se développe aussi en Russie du XIX<sup>e</sup> siècle contre les pogroms et l'antisémitisme. Le **Bund** (socialistes révolutionnaires juifs) crée des comités de défense avec des ouvriers non juifs. Ces services d'ordre sont également mobilisés au cours des manifestations et des grandes grèves.

À partir des années 1910, des intellectuels noirs insistent sur l'autodéfense pour lutter contre les lynchages. Dans les années 1960, Malcolm X s'oppose à Martin Luther King accusé de laisser les Noirs sans défense. Les **Black Panthers** sont créés en 1966. Ils participent à la politisation de l'autodéfense contre les brutalités policières, mais aussi contre le colonialisme et le capitalisme.

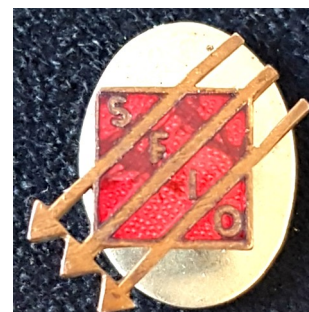
En France, dès 1929, la Fédération socialiste de la Seine met en place des groupes de défense (GD) pour assurer la protection des réunions publiques, des orateurs et des locaux socialistes. En 1936, l'ARAC (Association républicaine des anciens combattants) contrôlée par les communistes, crée une organisation paramilitaire baptisée les Groupes de défense antifasciste (GDA) dont les membres sont dotés d'un véritable uniforme composé d'un béret, d'une blouse kaki et d'une canne. Quelques mois plus tard, les Jeunesses communistes créent les Jeunes Gardes antifascistes (JGA).

Après les émeutes du 6 février 1934, en 1938, la SFIO crée les TPPS (Toujours prêts pour servir) et les Jeunes

Gardes socialistes (JGS), les deux structures principales de l'autodéfense socialiste en région parisienne. Confrontée au PC et aux ligues nationalistes, elle est un service d'ordre, mais aussi un groupe de combat pour « tenir la rue » face aux fascistes.

Matthias Bouchenot montre que, dans les années 1930, cette logique s'inscrivait dans une vision stratégique : empêcher l'adversaire de s'implanter, occuper l'espace public, protéger les militants et intimider les opposants. La rue devenait un enjeu politique central.

Aujourd'hui, certaines organisations reprennent les logotypes des années 30 : le logo de la Jeune Garde antifasciste reprend les trois flèches (Drei Pfeile) du SPD (Parti social-démocrate d'Allemagne), représentant la triple opposition au nazisme, au stalinisme et au conservatisme réactionnaire. Ils considèrent que les quartiers ou universités doivent être « interdits » à leurs ennemis. L'idée est de « chasser » l'extrême droite de l'espace public. De même, l'extrême droite cherche à conquérir des espaces pour en faire des bastions. S'il est abusif de plaquer le contexte des années 1930 sur la situation actuelle, le parallèle a de quoi troubler. □



Insigne de boutonnière des années 1930 de la SFIO

(1) *Tenir la rue : l'autodéfense socialiste, 1929-1938*, éditions Libertalia, 2014. Consultable en ligne :

[https://www.editionslibertalia.com/IMG/pdf/libertalia-tenirlarue-texte\\_complet-bassedef.pdf](https://www.editionslibertalia.com/IMG/pdf/libertalia-tenirlarue-texte_complet-bassedef.pdf)

(2) Plus d'une quarantaine de groupes nationalistes radicaux en France, la Horde <https://lahorde.info/>



### Des juges bien trop sages. Qui protège nos libertés ?

Alors que les coups de boutoir contre l'État de droit se multiplient, y compris du côté du pouvoir exécutif, peut-on compter sur le Conseil d'État et le Conseil constitutionnel, les deux juges censés en être les premiers garde-fous ? Sont-ils aujourd'hui les gardiens vigilants de nos droits et libertés ?

Tout semble indiquer qu'ils ont baissé la garde, enrôlés dans les principaux tournants de l'action publique ces dernières décennies, du grand marché européen aux politiques sécuritaires. N'ont-ils pas en effet accompagné, plus que limité, la mise en place des deux états d'urgence (terroriste et sanitaire) ? Ne jouent-ils pas un rôle décisif en tenant à distance, ici, le droit de la non-discrimination et en entérinant, là, la montée en puissance des libertés économiques ? Et pourtant, ils sont placés en première ligne des défis les plus pressants de nos sociétés – l'urgence écologique, les revendications d'égalité et la préservation des espaces de la contestation et du dissensus.

Parce que les droits et libertés meurent de ne pas être défendus, et parce qu'ils sont une condition existentielle de nos démocraties, ce livre est autant un inventaire qu'une exhortation à la remobilisation de tous les pouvoirs publics, juges en tête.

Pour aller plus loin, interview des auteurs : <https://www.alternatives-economiques.fr/stephanie-hennette-vauchez-conseil-detat-et-conseil-constitutionnel-rai/00117739>

*Des juges bien trop sages : qui protège nos libertés ?* ; Stéphanie Hennette-Vauchez et Antoine Vauchez ; édition Seuil, collection « La couleur des idées » ; 344 pages ; 23 €

« Or à mon sens, c'est depuis les prisons qu'émergera un futur leadership politique pour l'Iran. »

Sepideh Farsi réalisatrice franco-iranienne

## N'ayez pas peur, c'est la Police !

Les professions de foi des différentes listes municipales l'évoquent sans détour, la sécurité sera l'un des grands sujets du scrutin. Caméras de vidéoprotection, surveillance algorithmique (1), augmentation du nombre de policiers municipaux, armement de ceux-ci... la liste est longue sur les promesses visant à rassurer les citoyen.nes et les éphémères "expérimentations" rentrent peu à peu dans l'ordinaire législatif.

Le 21 février 2026, l'Assemblée nationale a adopté une proposition de loi autorisant l'expérimentation jusque fin 2027 de la vidéosurveillance algorithmique (VSA) dans les commerces sous prétexte de prévenir les vols. Pour rappel, la VSA est un système utilisant l'IA (intelligence artificielle), cet outil permet d'analyser automatiquement des images par des logiciels pour reconnaître par exemple des mouvements et/ou comportements « suspects » et des formes en temps réel. « C'est un bout de logiciel qui permet à la caméra de "comprendre" ce qu'elle regarde » résume **Dominique Legrand**, président de l'Association nationale de vidéoprotection.

Il n'existe aucun texte de loi qui interdise ou autorise la VSA : la reconnaissance faciale en temps réel est interdite dans l'espace public, les autres usages sont en revanche autorisés

Comme l'indique le député Renaissance **Paul Midy**, à l'initiative de la loi, cette technologie est utilisée d'ores et déjà par « 2 000 à 3 000 commerces (2) » ayant visiblement déjà une loi d'avance.

Une première expérimentation de VSA a été conduite à l'occasion des Jeux olympiques Paris-2024, visant alors à prévenir les autorités de mouvements de foule ou encore de l'abandon d'un bagage. Cette expérimentation, immédiatement suivie d'une extension aux Jeux d'hiver Alpes-2030 par la loi olympique (actuellement entre les mains du Conseil constitutionnel) n'a pas démontré une grande efficacité. Par exemple, sur les 270 alertes envoyées à la SNCF par le logiciel Cityvision, de Wintics, 62 % étaient erronées et seulement 21 ont été jugées « pertinentes ». Son utilisation par le secteur privé pour lutter contre le vol ouvre des risques et atteintes aux libertés fondamentales, sans compter les risques d'utilisation à des fins politiques.

Quant à la multiplication des polices municipales et leur armement, tout le monde l'évoque. Le maire PS de Brest depuis 25 ans, **François Cuillandre**, propose dans son programme la mise en place de 50 policiers municipaux armés... Il avait pourtant juré que, lui vivant, cela n'arriverait « jamais, jamais, jamais ». Brest deviendra ainsi la dernière ville de France de plus de 100 000 habitants à se doter d'une police municipale pour 3 millions d'euros par an.

Il existe actuellement 28 000 policiers municipaux dont, en 2025, 19 000 étaient déjà armés et 150 000 policiers nationaux. On peut légitimement s'interroger sur les dérives et les risques que portent la multiplication du nombre de policiers municipaux et leur armement. Trop souvent, les maires se tournent vers cette solution, pour pallier les baisses d'effectifs de la police et de la gendar-



merie nationales. Or, la police municipale dépend du maire, ses attributions et ses champs de compétence sont très différents de ceux de la police nationale. Elle ne peut faire de contrôle, mais seulement des relevés et recueils d'identité. L'agent qui constate une infraction qu'il est habilité à verbaliser peut procéder à un relevé d'identité, dans le cas d'infractions qu'il n'a pas compétence à verbaliser, il ne peut procéder qu'à un recueil d'identité. Dans les deux cas, refus du contrevenant ou impossibilité de justifier son identité, le policier municipal peut recourir à un agent des forces de l'ordre.

La police municipale obéit au maire et n'est pas sous le contrôle de l'autorité judiciaire, il n'existe pas de corps d'inspection dédié et seule la police nationale peut mener des enquêtes de police judiciaire ou pratiquer des contrôles d'identité. Pourtant, les maires tendent à leur donner de plus en plus des missions d'intervention.

Or, le souhait des habitant.es dans de nombreux territoires est l'ouverture ou la réouverture d'un commissariat ou d'une gendarmerie et non pas la création d'une police municipale. On observe aussi un fort mouvement de démission des policiers nationaux vers la police municipale où leur rémunération, leurs conditions de travail et leurs perspectives de carrière sont bien plus favorables.

Plus inquiétant, la nouvelle proposition de loi adoptée au Sénat le 10 février vise à rapprocher les missions et les compétences de ces deux polices. Ainsi, les polices municipales pourraient consulter des fichiers, verbaliser par amende forfaitaire (avec inscription au casier judiciaire) pour des délits ou encore utiliser des drones, pratiques qui avaient été préalablement interdites par le Conseil constitutionnel sur la loi « Sécurité globale » de 2021.

.../...

(1) "Le chiffre d'affaires des entreprises de vidéosurveillance en France a augmenté de 7,8% en 2024, pour atteindre 2,2 milliards d'euros", affirme le journaliste Patrick Haas, du média *En toute sécurité*.

(2) En juillet 2023, Streetpress affirme que des magasins des enseignes E. Leclerc, Carrefour, G20, Système U, Biocoop, Kiabi, FNAC, Pharmabest, Intersport... utilisaient déjà illégalement le système de vidéosurveillance algorithmique de l'entreprise française Veesion.

De plus, le Sénat a proposé d'affecter le produit des contraventions dressées sur leur territoire aux budgets des communes. Un moyen d'abonder les budgets municipaux ?

**Plus préoccupant, nombre de policiers municipaux réclament aussi de disposer des mêmes conditions d'exercice que la police nationale : armement et pouvoirs coercitifs sur la population.** Le projet de loi permettra de répondre en partie à cette demande, ce qui va aussi dans le sens de la politique de « continuum de sécurité » promue par le rapport Fauvergue et par le livre blanc de la sécurité de 2019. De fait, c'est la mise en place de davantage de surveillance numérique et de collaboration entre police nationale, réserve opérationnelle, polices municipales et agents privés de sécurité. Et on constate que, loin de faire relever le judiciaire du ministère de la Justice comme il serait souhaitable, on

assiste à un renforcement des prérogatives judiciaires au profit du ministère de l'Intérieur. La réforme de la police judiciaire, mise en œuvre à partir de 2024 par l'ancien ministre de l'intérieur Gérard Darmanin, a introduit une dépendance accrue de la police judiciaire vis-à-vis du ministère de l'Intérieur. Les directeurs départementaux de la police nationale, désormais sous l'autorité des préfets, ont vu leurs pouvoirs étendus, conduisant à une perte d'autonomie pour les services de police judiciaire, qui doivent désormais répondre aux priorités locales plutôt qu'aux enjeux nationaux ou internationaux. **Dans ces temps incertains quant au futur politique de la France tant au niveau local que national, face à la tentation illibérale tant en Europe qu'au niveau mondial, on peut s'inquiéter de la multiplication et du renforcement des pouvoirs des polices municipales.** □



### « Travailler encore » ou Bernard Lavilliers censuré

À Commeny, la suppression de 190 des 240 emplois de la « Forge », a suscité la colère et la mobilisation. En soutien, la ville organise une soirée pour laquelle les élèves de CM1-CM2 répètent « Les Mains d'or » de Bernard Lavilliers. Mais, l'IEN (inspectrice de l'Éducation nationale) de Montluçon s'est prononcée contre le fait que les élèves de primaire chantent la chanson : « *le fait qu'une telle chanson apprise dans le cadre scolaire soit chantée à l'extérieur de l'établissement constituerait une "une atteinte à la laïcité"* ». Interrogée, la DASEN (directrice académique de l'Éducation nationale) indique que cela est « *susceptible de porter atteinte au principe de neutralité du service public d'éducation* », [...] « *cet apprentissage réalisé dans la classe n'implique pas l'adhésion aux projets extra-scolaires qui pourraient être proposés* ».

Finalement les enfants vont apprendre « La Belle et la Bête », validée par l'EN... Qui fait la bête ?

### Sélection féroce

Pierre de Panafieu depuis 25 ans à la tête de l'École alsacienne, a été licencié par le Conseil d'administration, et cela provoque du rififi dans l'école de la bourgeoisie. On ne compte plus les règlements de compte entre happy few (*Canard enchainé*, *Le Monde*) : les frais d'inscription annuelle s'élevaient à 4 000 euros ; en 2014, il y avait 300 dossiers pour 60 places en 6<sup>e</sup>, au lycée 1 500 candidatures pour 230 places.

<b>Texte en ligne</b>	<p><b>Stéréotypes, tabou sur l'homosexualité, laïcité... L'enseignement catholique accusé de ne pas respecter le programme officiel dans certains établissements</b> (France info)</p> <p>[...] Durant ces cours, les filles se retrouvent avec leur maman, les garçons avec leur papa et les professeurs sont quant à eux mis à l'écart. Dans ce dispositif, "on est clairement dans les filles sont un arbre de fertilité", affirme cette enseignante de mathématiques, qui souhaite rester anonyme : "Tout est centré sur la fertilité, et les garçons sur leur mission de géniteur futur. On est complètement à côté du programme Evars".</p> <p><b>Lire la suite :</b> <a href="https://www.franceinfo.fr/societe/education/enquete-stereotypes-tabou-sur-l-homosexualite-laicite-l-enseignement-catholique-accuse-de-ne-pas-respecter-le-programme-officiel-dans-certains-etablissements_7807514.html#xtor=CS2-765-[autres]-">https://www.franceinfo.fr/societe/education/enquete-stereotypes-tabou-sur-l-homosexualite-laicite-l-enseignement-catholique-accuse-de-ne-pas-respecter-le-programme-officiel-dans-certains-etablissements_7807514.html#xtor=CS2-765-[autres]-</a></p>
-----------------------	---

**« Le stéréotype, c'est une opinion toute faite, une représentation figée, caricaturale, concernant un groupe social. Les stéréotypes de sexe, ce sont ces croyances caricaturales concernant les groupes féminins et masculins, qui contribuent à dévaloriser le groupe féminin et à valoriser le groupe masculin, conformément à l'ordre social inégal des sexes. Le plus souvent ces processus sont inaperçus - les psychologues parlent de "cognition sociale implicite". La psychologie sociale a montré que ces stéréotypes, qui nous ont été inculqués dès la petite enfance, agissent sur nous et déterminent nos attentes, nos jugements et nos conduites. Ceci est vrai en particulier par rapport aux enfants et aux élèves. »**

Nicole Mosconi, professeure émérite de l'université Paris X, spécialiste de sciences de l'éducation (1942-2021)

## Quand Optimum nous fait dérailler

La nouvelle offre commerciale de la SNCF dénommée Optimum arrive dans un contexte de concurrence entre les différents opérateurs de transport ferroviaire. Pour garder certaines lignes de trajet, il s'agit de se différencier des autres pour attirer une clientèle.

Nous sommes bien loin du service public ferroviaire hérité de la nationalisation des différentes compagnies de 1938.

Les trajets étaient conçus pour permettre de répondre aux besoins de déplacements. Les horaires s'organisaient aussi dans ce sens. Les prix, malgré l'existence de deux tarifs 1<sup>re</sup> classe et 2<sup>e</sup> classe, étaient calculés par une moyenne de coût au kilomètre parcouru.

La mise en œuvre du marché commun européen a poussé la volonté politique à suivre la loi de l'offre et de la demande. Cela se traduit pour les voyageurs dans un même train à payer le trajet à des prix très inégaux.

(Lire l'article de Mediarail.wordpress.com « *L'Europe et la libéralisation ferroviaire : comment en est-on arrivé là ?* » du 15/01/2023)

Dans cette trajectoire libérale, l'option de la SNCF Optimum arrive en proposant un « service » ne permet-



tant pas l'accès à une voiture aux enfants de moins de 12 ans. Et là, ça déraille !

Comment justifier une sélection des voyageurs sur le critère de l'âge ? La tranquillité ? Mais alors cela introduit l'idée que de jeunes enfants ne connaissent pas le respect des autres voyageurs ! La possibilité de travailler tout en voyageant ? Mais cela accélère le processus du travail par-

tout et tout le temps et prive des interactions sociales ! Sans aller jusqu'à comparer à la période ségrégationniste aux États-Unis où les voyageurs avaient le droit de s'asseoir ou pas en fonction de la couleur de leur peau, c'est néanmoins un choix d'un certain modèle de société qui exclut et discrimine.

Que dire également de cette option alors que le taux de natalité baisse ? Les enfants ne sont pas les bienvenus dans notre parcours de vie ? Des formules dans le transport, les restaurants, les lieux de vacances incitent à ne plus vivre ensemble. Cette voie prive notre pays du lien entre les générations et prive la République de son volet de Fraternité.

**Il y a une véritable erreur d'aiguillage ! ☐**

### Contre la justice des mineurs

Lundi 9 février 2026, sur BFMTV, le ministre de l'Intérieur Laurent Nuñez s'est prononcé pour la suppression du principe de l'atténuation de la responsabilité pénale des mineurs (dite excuse de minorité). Pas en reste, le lendemain, le garde des Sceaux, Gérald Darmanin, lui emboîte le pas sur la suppression de ce principe juridique essentiel de la justice des mineurs... sachant que le Conseil constitutionnel a déjà censuré une semblable mesure présentée par Gabriel Attal.

### Pénaliser les enfants

En Suède, la coalition gouvernementale (conservateurs, chrétiens-démocrates, libéraux et extrême droite) veut abaisser l'âge de responsabilité pénale à 13 ans (contre 15 aujourd'hui) à partir du 1<sup>er</sup> juillet et pendant 5 ans. Pas en reste, les sociaux-démocrates, non seulement soutiennent l'initiative, mais veulent imposer le port du bracelet électronique pour les enfants de 6 à 12 ans « en voie de délinquance »

source : *Le Monde*

**Texte  
en  
ligne**

**Encore plus d'argent public pour les écoles ultra-orthodoxes en Israël** (the Times of Israël, 19.02.26)  
**Le budget de l'État prévoit 1 milliard de NIS supplémentaire pour l'éducation haredi**  
[Nis ou shekel, 1shekel = 0,27€]

Les réseaux scolaires ultra-orthodoxes liés à Shas et Yahadout HaTorah recevront des centaines de millions des fonds publics, bien qu'ils n'enseignent pas le tronc commun

Alors qu'elles ne dispensent pas d'enseignement laïc comme l'exige la loi, les écoles ultra-orthodoxes recevront près d'un milliard de shekels de financement supplémentaire en 2026, avec des augmentations budgétaires massives qui seront transférées aux réseaux scolaires liés aux deux principaux partis *haredim*, le Shas et Yahadout HaTorah.

**Lire la suite :** [https://fr.timesofisrael.com/le-budget-de-letat-prevoit-1-md-nis-supplementaire-pour-leducation-haredi/?utm\\_source=A+La+Une&utm\\_campaign=a-la-une-2026-02-19&utm\\_medium=email](https://fr.timesofisrael.com/le-budget-de-letat-prevoit-1-md-nis-supplementaire-pour-leducation-haredi/?utm_source=A+La+Une&utm_campaign=a-la-une-2026-02-19&utm_medium=email)

*« Un mouvement universaliste de libération des femmes reconnaît que la libération peut être sapée de l'intérieur autant qu'attaquée de l'extérieur, que la lutte anticoloniale sans les droits des femmes n'apporte pas de changement fondamental, et que la lutte contre l'oppression religieuse est indissociable de la lutte contre la violence militaire et étatique. Le mouvement « Femme, Vie, Liberté » en Iran (qui s'inspire du slogan kurde développé pour la première fois au sein du mouvement de libération des femmes kurdes et popularisé au Rojava) incarne ce principe : la libération sans la libération des femmes n'a aucun sens. »*

Maryam Namazie

# MOTS CROISÉS

grille n° 81

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	C	A	R	P	O	L	O	G	I	E
2	A	V	E	R	S		E	R	N	E
3	F	E	L	O	U	Q	U	E	S	
4	A	N	A	U		E	F	F	E	T
5	R	T	T		F			F	C	A
6	D	U	E		A	G	N	E	A	U
7	A	R	R	O	C	H	E		B	I
8	G	E		C	H	A	T		L	Q
9	E		B	R	O	Z		F	E	U
10	S		D	E	S	I	R		S	E

grille n° 82

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										

## Une Indienne vitriolée



Une nouvelle Indienne s'est ajoutée à la liste des innombrables femmes vitriolées dans son pays. Elle est défigurée et a perdu un œil. Ce qui a aussi mis fin à ses projets, elle qui a été la première fille diplômée de son quartier de Delhi. Son crime, outre être une femme, avoir apporté

une aide, juridique, financière et médicale à des Indiennes victimes de violences de la part de leur famille ou de leur époux.

Être défigurée est une faute : c'est sans doute la raison pour laquelle la société indienne rejette les femmes vitriolées qui sont dès lors condamnées à vivre plus ou moins durablement dans des foyers, donc dans la précarité. Et, au cas particulier, la télévision indienne ne montre cette femme que le visage flouté. Malgré les risques encourus, elle est allée devant les tribunaux ; peine perdue : ses agresseurs ont été acquittés.

Il paraît que l'Inde est une grande démocratie, une exception dans cette région. C'est surtout un pays où la misogynie est institutionnalisée. ☐

## HORIZONTALEMENT

- 1 . Capacité à abandonner une partie de son corps
- 2 . Poème ou chant liturgique. Ornement
- 3 . Allure défectueuse d'un cheval. Rectal
- 4 . Remède d'autrefois. Qualifie le bas des économies
- 5 . Désigne une œuvre en abrégé. Enveloppes de tissu par exemple
- 6 . Marques des grades. Point
- 7 . Aussi vieux. Obstruction d'une ou plusieurs artères coronaires (en abrégé)
- 8 . Village des Pays-Bas. Accueille un célèbre procès en 1942. Devant la spécialité
- 9 . Qualifie une civilisation de Mésopotamie
- 10 . Court. Improvisations musicales

## VERTICALEMENT

- A . Raisonnements par l'absurde  
 B . Imposteur  
 C . Objet traditionnel d'hygiène philippin. Saint normand. Possessif  
 D . Turcophones de Chine.  
 E . Groupe de rock japonais. Personne indéterminée. Fin d'infinif  
 F . Notre-Dame-d' dans le 37. De Lubumbashi  
 G . Village des siffleurs en vallée d'Ossau. Homme familial  
 H . Transformés en particules électriquement chargées. Cri de l'enfant boudeur  
 I . Fugace.  
 J . Enzymes

Notre site Internet : [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr)



- Sur notre site, la rubrique « Agenda » vous est ouverte : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire "[Écrivez-nous](#)".
- Diffusez l'adresse [www.creal76.fr](http://www.creal76.fr) auprès de vos ami.es et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\)](#) à la newsletter .



**Le CREAL76 était représenté...**

- le 18 décembre 2025 à la manifestation organisée pour la Journée internationale des migrant.es.
- le 10 janvier 2026 à la manifestation sur la situation au Vénézuéla.
- le 17 janvier à la manifestation « Pour une paix juste et durable en Palestine ». Le CREAL76, avec l'accord des organisateurs, a pris la parole pour évoquer les évènements tragiques d'Iran et la répression meurtrière du régime des mollahs et des Gardiens de la révolution contre le peuple iranien.
- le 29 janvier 2026 au Café ATTAC Féministe.



Le 17 janvier à Rouen



Le 11 février à Rouen

- le 11 février 2026 à la réunion publique organisée à Rouen à la halle aux Toiles par le collectif des Jeunes mineur.es isolé.es de Rouen. Un diaporama élaboré par les jeunes a été présenté devant la centaine de personnes présentes.
- le 12 février 2026 à Rouen au Forum des savoirs organisé à l'hôtel de région, pour la conférence donnée par David Chavalarias « Les réseaux sociaux préfigurent-ils la fin de la liberté d'expression ? ». Suite aux enseignements de cette conférence sur le « décryptage des discours », le CREAL76 a envisagé de s'inscrire sur un réseau social indépendant tel que Mastodon ou Bluesky. (Voir la conférence : <https://www.youtube.com/watch?v=3jkT3m7ps8s> )
- le 28 février 2026 à la manifestation Palestine

**Le CREAL76 a participé aux côtés des syndicats enseignants...**

- le 9 février 2026 à la maison de l'Université de Mont-Saint-Aignan (MDU), au stage intersyndical (syndicats de l'enseignement) « Combattre l'extrême droite et ses idées». 140 personnes étaient présentes et le CREAL a distribué des brochures « Élections municipales 2026 » éditées par le collectif Pour l'école publique laïque dont il est membre. (Voir la brochure : <https://www.creal76.fr/medias/files/collecti-epl-dossier-municipales-bd.pdf>)
- le 11 février 2026 à Rouen devant le rectorat, au rassemblement intersyndical pour manifester contre la suppression programmée pour la rentrée 2026 de 272 postes d'enseignant.es dans les établissements primaires et secondaires de l'académie de Normandie. Quelques brochures « Élections municipales 2026 » ont été distribuées.

**Le CREAL76 a tenu son assemblée générale annuelle...**

le samedi 7 février 2026 à la maison de quartier Mustel à Rouen. 30 adhérent.es étaient présent.es et 30 étaient représenté.es. Le quorum n'étant pas atteint, une AG extraordinaire s'en est suivi comme le prévoient les statuts de l'association. Les rapports moral et financier ont été votés à l'unanimité.



**Le CREAL76 est intervenu...**

- le 10 décembre 2025 à l'Institut supérieur du professorat et de l'éducation (INSPE) de Rouen-Mont-Saint-Aignan pour une rencontre-débat devant quelques étudiants à l'occasion des 120 ans de la loi de 1905.
- le 11 décembre 2025 dans une classe de seconde du lycée Le Corbusier de Saint-Étienne-du-Rouvray pour présenter la loi de 1905 à partir du diaporama « La Laïcité qu'est-ce que c'est ? ». Les élèves se sont montrés très réceptifs et ont posé beaucoup de questions.

**Le CREAL76 a prêté une de ses expositions « La laïcité en questions » éditée par la BnF...**

durant deux semaines du mois de décembre à la bibliothèque universitaire d'Évreux.



**De plus en plus mal payé.es**

En 1990 le traitement d'un.e professeur.e des écoles débutant.e était 2 fois plus élevé que le SMIC. Aujourd'hui, ce rapport est tombé à 1,2. En décembre 2024, France Stratégie documente le décrochage des rémunérations vis-à-vis de professions à qualification équivalente : le salaire net moyen des cadres de la fonction publique (hors enseignants) est en moyenne de 3 919 euros, celui des enseignants est de 2 770 euros... En matière de rémunérations, les enseignantes et enseignants français sont particulièrement mal lotis.

## Les jeunes et la critique des religions : une étude inquiétante

C'est une étude intéressante et inquiétante par certains aspects, qui a été menée par l'IFOP pour le magazine *Elle*, et publiée le 2 février 2026.

Ménée auprès de 1028 adolescent.es de 15 à 17 ans, elle révèle ainsi que pour une majorité de ces jeunes (58 %), critiquer une religion est « *inacceptable* ».

Cette proportion grimpe en flèche dans les catégories populaires (61 %) et chez les croyants pratiquants : 76 % des catholiques, 92 % des musulmans.

Pour ces jeunes, il semblerait que les religions soient donc des idéologies particulières, au-dessus des autres, « sacrées », et qu'il ne faudrait pas remettre en question. Qu'on se place d'un point de vue rationaliste, en refusant d'accorder foi à des propos jamais prouvés et qui ne tiennent pas la route scientifiquement. Ou d'un point de vue éthique, en dénonçant des croyances obscurantistes, réactionnaires, discriminatoires ou dangereuses.

<https://www.ifop.com/article/la-bof-generation-radioscopie-politique-des-adolescents-de-15-a-17-ans/>

## Relire Mohammed HARBI, historien du nationalisme algérien

Il est peu d'hommes dont la vie autant que l'œuvre nous apportent une connaissance si pertinente d'un monde aussi complexe.

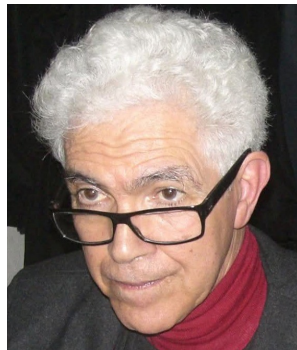
Mohammed Harbi était de ceux-là, à mille lieues des simplificateurs, des caricaturistes, et de tous ceux qui confondent Histoire et catéchisme.

Comme disait Jaurès, il avait le courage de chercher la vérité et de la dire.

Engagé très tôt contre le colonialisme, militant de gauche, cadre du FLN et des premières années de l'indépendance, il fut aussi l'historien remarquable du nationalisme algérien... et de ses dérives. Car la vie s'était chargée de lui montrer la réalité sous toutes ses facettes, et il eut le courage de dénoncer ce qui était contraire à ses valeurs laïques, socialistes, féministes et démocratiques.

Dès 1958, il commença à comprendre la nature du FLN, quand celui-ci élimina son camarade Abane Ramdane, défenseur de la primauté du politique sur le militaire dans le combat nationaliste. Il assiste alors à l'élimination des opposants dans et hors FLN dès avant la victoire, et à la mainmise du clan « militaire », stationné hors des frontières, qui prendra rapidement le pouvoir après l'indépendance. Après 1962, il s'y opposera de plus en plus ouvertement, jusqu'à être arrêté en 1965. Libéré en 1970, il quittera clandestinement son pays en 1973 pour se réfugier en France, où il est décédé au mois de janvier dernier, à 92 ans.

Si l'on veut comprendre d'où vient l'actuelle dictature algérienne, qui cache sa férocité derrière un récit mythifié de sa lutte contre la France, il faut relire ses ou-



vrages. Car comme le dit Benjamin Stora, « *Harbi aura été un pionnier dans la déconstruction de l'idéologie officielle véhiculée en Algérie* ».

En effet, c'est lui qui montrera le premier, non seulement le caractère tyrannique du FLN, mais aussi son instrumentalisation du conservatisme et de la religion dans la conquête et l'exercice du pouvoir. « *S'il y a un pays où on magnifie le peuple tout en le piétinant, c'est bien l'Algérie* », disait-il. Ou :

« *Normalement, chaque pays possède son armée. Eh bien en Algérie, c'est l'inverse. C'est l'armée qui dispose du pays !* ».

Anticolonialiste farouche, il aimait la France ; féru de culture française, il restait viscéralement attaché à son pays. Loin des clichés. À mille lieues donc de certains, qui diabolisent l'Algérie, ou d'autres, qui y voient la Mecque des libertés... □

### De Mohammed Harbi (entre autres) :

- *Le FLN, mirage et réalités, des origines à la prise de pouvoir*, 1980
- *L'islamisme dans tous ses états*, 1991
- *L'Algérie et son destin : croyants ou citoyens*, 1993
- *Le FLN : documents et histoire, 1954-1962*, 2004
- *Une vie debout, mémoires*, 2001.
- Une série d'entretiens réalisée par France Culture, *À voix nue*, lui a été consacrée en 2022 : « *Mohammed Harbi, une voix algérienne* ». On peut la réécouter : <https://www.radiofrance.fr/franceculture/podcasts/serie-mohammed-harbi-une-memoire-algerienne>

**« Une politique réactionnaire émerge lorsque les personnes abandonnent les principes universels et les remplacent par une politique identitaire. Il ne fait aucun doute qu'un mouvement de défense des droits civiques ne peut se contenter de défendre son propre groupe. Les droits ont de l'importance précisément parce qu'ils s'appliquent à tout le monde. »**

## Solidarité avec les Iranien.nes, seul.es à même de décider de leur avenir !

Sauvagement réprimé par les mollahs, étouffé par les bombes israélo-américaines, potentiellement détourné par les partisans du fils du shah, le mouvement révolutionnaire « Femme Vie Liberté » a besoin d'un vaste soutien international pour que ses revendications de séparation de la religion et de l'Etat, d'élimination des discriminations sexuelles et sexistes, de

justice sociale... ne soient pas payent aussi de leur vie l'extension du conflit.

En réponse aux manifestations de décembre et janvier derniers, les Gardiens de la révolution et les milices du régime ont perpétré un massacre organisé à l'aide d'armes lourdes. Malgré le blocage d'Internet, des vidéos ont circulé : des ONG ont dénombré entre 20 000 et 30 000 mort.es, des milliers de blessé.es - parfois achevé.es dans les hôpitaux - et au moins 40 000 arrestations.

### Une lutte poursuivie malgré la terreur et l'absence de soutien international...

Il n'y a pas eu de condamnation ferme des massacres de la part des instances internationales, très fragilisées en premier lieu par Trump. Mais la solidarité a également été aux abonnés absents, notamment en France : peu de réactions féministes, quelques communiqués de partis et de syndicats... mais pas de grande manifestation, pas de mouvement dans les universités...

Trump a laissé entendre aux Iranien.nes qu'il leur viendrait en aide, mais il s'est très vite satisfait d'un prétendu arrêt des meurtres et des exécutions pour entamer avec les mollahs des négociations sur d'autres sujets (nucléaire, portée des missiles...).

Et le régime a continué ses exactions : condamnations à mort prononcées lors de procès expéditifs, aveux extorqués sous la torture... Malgré cela, les familles ont transformé les cérémonies de deuil en manifestations, des étudiant.es étaient encore mobilisé.es quelques jours avant les premiers bombardements de Trump et Netanyahu.

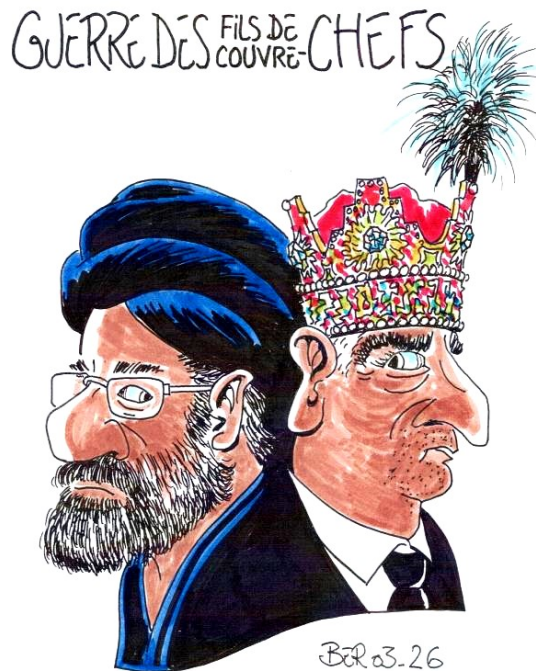
### Le courage du peuple iranien mérite d'être salué !

### Les bombes n'ont jamais apporté la démocratie !

Ce n'est d'ailleurs pas le but de cette guerre qui est menée en violation totale du droit international, ce qui doit être fermement dénoncé. Ses objectifs sont géostratégiques et économiques. Parviendra-t-elle au moins à faire tomber le régime ? Rien n'est moins sûr...

Certes, il a été décapité avec l'assassinat de Ali Khamenei le 28 février, mais il continue à faire régner la terreur : les manifestations de joie ont été réprimées dans le sang, les villes sont quadrillées de check-points tenus par des miliciens et les communications sont brouillées. Le remplacement du guide suprême par son fils Mojtaba Khamenei donne le signal du maintien d'une ligne dure du pouvoir.

Pour les Iranien.nes, le bilan des frappes est très lourd : 150 écolières ont été tuées dans un bombardement, il y aurait des milliers de morts civils, de blessé.es et 3 millions de personnes déplacées. Les Libanais.es



### « Ni Shah ni mollahs, Femme Vie Liberté ! »

Chowra Makaremi, anthropologue franco-iranienne, expliquait début mars à Reporterre que « depuis des années, les Iraniens demandent une pression diplomatique réelle, constante, qui affaiblisse le régime et ouvre un espace à la société civile. Cette pression n'est jamais venue. [...] À force de déceptions, la guerre est devenue, pour certains, la seule issue imaginable ». Mais elle ajoutait qu'ils savent aussi que « leur vie ne compte ni pour Washington ni pour Téhéran » et que « personne ne viendra les sauver ».

Sous les bombes, il est difficile de résister, d'une part aux mollahs

toujours en place, d'autre part à ceux qui veulent placer leurs pions et décider à la place du peuple iranien : Trump qui déclare vouloir nommer les futurs dirigeants de pays, les partisans du fils de l'ancien shah qui disposent de relais à l'étranger et de moyens médiatiques importants pour le mettre en avant...

Le nom de Reza Pahlavi a été scandé lors des manifestations mais beaucoup d'Iranien.nes ne veulent ni des mollahs, ni du retour d'une monarchie. Pour la cinéaste franco-iranienne **Sepideh Farsi**, « le fils de l'ancien Shah propose un programme de transition prévoyant de concentrer tous les pouvoirs entre les mains d'une personne pendant plusieurs mois, et cela est inquiétant. »

Dans cette perspective ou dans celle d'un gouvernement fantoche imposé de l'extérieur sous couvert de « stabilité », la spécificité du mouvement « Femme Vie Liberté », sa volonté de réorganiser la société iranienne autour de la liberté des femmes (et donc de tous), de l'égalité, de pouvoir collectif... seraient probablement niées.

Malgré les difficultés, l'opposition tente de se reconstruire et de s'unir, à l'intérieur et à l'extérieur du pays. Ainsi, un **Front des républicains en Iran** s'est constitué pour préparer une transition démocratique. Les noms de ses 70 membres sont encore confidentiels car certains sont en prison, mais sa porte-parole Shilan Mirzae s'exprime à visage découvert depuis la Turquie (1). Son objectif : « travailler pour un Iran républicain, laïque, décentralisé et démocratique », avec un principe fondamental : « le peuple doit décider ». Fin mars, un congrès d'une vingtaine d'organisations issues de l'opposition sera également organisé à Londres. □

(1) <https://blogs.mediapart.fr/armin-messenger/blog/080326/front-des-republicains-en-iran-entretien-shilan-mirzae-porte-parole-l-etranger>



## À la recherche des organes perdus

**Moi, Rahan, fils des âges farouches, suis comme tous les animaux : je ne perdrai jamais les bijoux de famille.**

Et si Marcel Proust avait fait de l'Histoire naturelle ? À l'époque où il écrivait, on se figurait que l'évolution du vivant avait procédé d'une complexification croissante. Plus les âges géologiques avançaient, et plus celui-ci était complexe, accumulant les organes million d'années après million d'années, pour aboutir au sommet de la complexité : l'humain. Oui, mais c'était sans considérer qu'en réalité, le vivant est mosaïque. Certes dans telle branche des organes sont gagnés, mais dans telle autre ils peuvent être perdus. Et lorsqu'on considère la chose sérieusement, par exemple chez les animaux, on est surpris de constater qu'on peut à peu près tout perdre.

Manger c'est important, non ? Eh bien il y a des animaux qui n'ont plus de tube digestif. Eh oui... Par exemple les ténias, ces charmants vers intestinaux... La nourriture diffuse à travers leurs tissus. Plus besoin de bouche, ni d'anus, ni même de toute la tuyauterie entre les deux. Il existe même des animaux qui perdent l'anus alors qu'ils conservent le tube digestif. Comme les acariens du genre *Demodex*, ceux qui habitent votre peau. Leurs déchets sont gazeux...

Il y a ceux qui ont abandonné les dents depuis longtemps, comme les oiseaux et les tortues. Ceux qui perdent les pavillons des oreilles, comme les cétacés, les phoques et les taupes. Ceux qui n'ont plus de poils, comme les cétacés. Enfin presque... Il leur en reste quelques-uns, discrètement cachés dans le conduit auditif. Certains animaux, particulièrement ceux des grottes, n'ont plus d'yeux : les poissons osseux des genres *Astyanax*, *Syngichthys*, *Satan*, l'araignée-loup des grottes (*Adelocosa*), l'écrevisse *Orconectes*, des crustacés amphipodes, et l'amphibien qui porte comme joli nom vernaculaire « protéé anguillard ». Parmi les animaux terrestres, on peut perdre la queue ou bien tout ou partie des membres. Les grenouilles et les crapauds ont perdu la queue au stade adulte. C'est pour cela qu'on les appelle « anoures », ce qui signifie « sans queue ». Il n'y a plus de membres antérieurs chez les boas et les pythons (mais ils conservent des vestiges de membres postérieurs), et quasiment plus chez les kiwis. À l'inverse, ce sont les membres postérieurs qui sont perdus chez les cétacés, encore eux. Plusieurs espèces de lézards comme par exemple les orvets, renoncent carrément aux

quatre membres. De même chez les amphibiens tropicaux qu'on appelle les cécilies, et évidemment chez les serpents colubroïdes. La plupart des doigts sont perdus chez les chevaux et les tyrannosaures (à l'avant), et même tous les doigts chez la rhytine de Steller, ce gros lamantin marin disparu. Plus étrange encore, cette perte de l'avant-bras chez le dinosaure carnivore *Carnotaurus*.

Les animaux aquatiques ne sont pas en reste. Il y a perte de la nageoire caudale chez le poisson-lune, des nageoires pelviennes chez les tétraodontiformes (fugu, balistes), des nageoires pelviennes et de l'anale chez *Gymnarchus*, des pelviennes et de la dorsale chez *Xenomystus*. Il n'y a plus de cou chez les cétacés, dont les vertèbres cervicales sont toutes empilées comme écrasées, et même perte de la tête chez les mollusques bivalves (comme la moule) ou les échinodermes. Chose curieuse, les vertèbres, elles aussi, ont été perdues depuis fort longtemps chez les myxines, sortes de « poissons » vermiformes et gluants des fonds marins. Il n'y a qu'un seul organe dont on ne se débarrasse jamais au cours de l'évolution des animaux, ce sont les gonades, c'est-à-dire les glandes qui fabriquent les cellules sexuelles. Et pour cause : il n'y aurait plus de reproduction, et donc disparition !



*Lasiognathus amphirhamphus* (cétratoïdé)

La preuve nous vient des poissons cétratoïdes, étranges formes des grands fonds marins : chez 23 espèces d'entre eux, les mâles minuscules, à peine sortis de l'état larvaire, se fixent sur les énormes femelles, avec fusion de tissus, et ils perdent alors quasiment tout sauf les testicules, ce qui leur permet de féconder la femelle en résidence, si l'on peut dire. On peut donc tout perdre, sauf ça... ☐

**Texte  
en  
ligne**

**Fleur Breteau : « Quand on tombe malade du cancer, nos corps rapportent de l'argent »**  
(Reporterre)

[...] Le cancer progresse dans toutes les catégories de la population, chez les jeunes, chez les enfants. C'est une épidémie. Cette information m'a bouleversée. Et la deuxième information qui m'a bouleversée, c'est d'apprendre que ceux qui fabriquent les pesticides fabriquent aussi des traitements contre le cancer.

**Lire la suite :** [https://reporterre.net/Fleur-Breteau-Quand-on-tombe-malade-du-cancer-nos-corps-rapportent-de-l-argent?utm\\_source=newsletter&utm\\_medium=email&utm\\_campaign=nl\\_hebdoma\\_daيرة](https://reporterre.net/Fleur-Breteau-Quand-on-tombe-malade-du-cancer-nos-corps-rapportent-de-l-argent?utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=nl_hebdoma_daيرة)